



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

RAPPORT SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE 2025



Table des matières

1	Introduction	3
<hr/>		
2	Le multilatéralisme en mutation	4
2.1	Catalyseurs du changement structurel et renouveau envisageable	4
2.1.1	Érosion du soutien politique interne en faveur de la collaboration multilatérale	5
2.1.2	Une dynamique géopolitique qui accélère le changement structurel	6
2.1.3	Les bases d'un renouveau	6
2.2	Deux siècles d'ordre international	7
2.3	Conclusions à tirer pour la Suisse	10
<hr/>		
3	Mise en œuvre de la SPE 2024–2027	12
3.1	État de réalisation des objectifs de la SPE 2024–2027	12
3.1.1	Europe	12
3.1.2	Autres régions du monde	19
3.1.3	Multilatéralisme	23
3.1.4	Paix et sécurité	25
3.1.5	Prospérité et compétitivité	29
3.1.6	Environnement	33
3.1.7	Démocratie et gouvernance	35
3.2	Instruments	39
3.2.1	Réseau extérieur	39
3.2.2	Services de proximité	39
3.2.3	Gestion de crise et sécurité	39
3.2.4	Communication	40
3.3	Déclinaison en cascade de la stratégie de politique extérieure	41
<hr/>		
Annexe		43
	État d'avancement des objectifs	43
	Liste des abréviations	46

1 Introduction

En vertu de l'art. 148, al. 3, de la loi sur l'Assemblée fédérale¹, le Conseil fédéral adresse « régulièrement à l'Assemblée fédérale un rapport sur la politique extérieure » de la Suisse.

Le présent rapport sur la politique extérieure 2025 est structuré en deux parties: la première partie, qui correspond au chap. 2, est consacrée en majeure partie aux bouleversements de l'ordre international et à leurs conséquences sur le multilatéralisme. Elle présente les conclusions à tirer pour l'orientation future de la politique multilatérale de la Suisse, en complément au message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2026 à 2029. Dans la deuxième partie (chap. 3), le Conseil fédéral rend compte des activités menées par la Suisse dans le domaine de la politique extérieure en s'appuyant sur la structure de la [Stratégie de politique extérieure 2024–2027 \(SPE 24–27\)](#).

¹ Loi sur le Parlement, [RS 171.10](#)

2 Le multilatéralisme en mutation

L'ordre international est en pleine mutation. Une structure coopérative fondée sur des règles, susceptible de garantir la stabilité et la prévisibilité grâce à des normes, des procédures et des institutions codifiées s'est progressivement mise en place à partir de 1945. En dépit de violations répétées, notamment concernant l'interdiction du recours à la force, cet ordre n'a perdu ni sa valeur normative ni son rôle directeur. Pour la Suisse, il a toujours constitué un cadre de protection et de coopération essentiel.

Un élément central de cet ordre est le multilatéralisme, compris comme une méthode et un format de coopération internationale pouvant revêtir une forme institutionnalisée ou informelle. Du latin *multus*, qui signifie « nombreux » et *latus*, « côté », le terme n'est apparu en tant que concept politique qu'à la fin des années 1920, tout d'abord dans le contexte des relations commerciales internationales. Ce n'est qu'après 1945 qu'il a pris une acception plus large. Le multilatéralisme moderne se distingue des formes de coopération antérieures, telles que les alliances ou le Concert européen des puissances du XIX^e siècle, d'un point de vue qualitatif. Il mise sur le respect des normes de droit international, en s'appuyant sur le principe selon lequel les traités doivent être respectés (*pacta sunt servanda*) et appliqués de manière égale (p. ex. le principe de la nation la plus favorisée) et en instituant des procédures institutionnalisées.

Ce multilatéralisme n'a toutefois jamais évolué en vase clos, à l'abri des rapports de puissance. Tel qu'organisé après 1945, il a servi d'outil à la première puissance mondiale, à savoir les États-Unis, qui ont exploité les formats multilatéraux non seulement pour promouvoir des normes universelles, mais aussi pour s'engager volontairement dans un système fondé sur des règles. Les États-Unis ont également assumé les coûts systémiques liés à la fourniture de biens publics mondiaux. Il s'agissait notamment pour eux de sécuriser les mers (voies commerciales), de mettre à disposition le dollar américain comme monnaie de référence (liquidités) et d'assurer la protection militaire de leurs alliés. Ces éléments ont servi à légitimer et à asseoir durablement leur rôle de leader. Un droit de participation a également été accordé aux puissances concurrentes, afin de les inciter à adhérer au système et à y demeurer. Techniquement parlant, des États militairement ou économiquement puissants se sont ainsi vu accorder un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU ou un droit de vote au FMI. L'accès aux avantages liés à cet ordre (p. ex. les crédits du FMI ou l'accès au marché à travers le GATT et, plus tard, l'OMC) a été à son tour soumis au respect de certaines règles, la politique de puissance étant convertie en normes et en procédures administratives et techniques prévisibles. Le multilatéralisme faisait donc partie d'un ordre international supérieur, fondé sur des règles, mais également sur la politique de puissance.

Cet ordre est aujourd'hui soumis à une profonde mutation structurelle: les approches fondées sur la politique de puissance gagnent en importance, les dépendances économiques et technologiques sont exploitées de manière stratégique et les fondements normatifs du multilatéralisme sont de plus en plus relativisés. Étant bien ancrée dans la mondialisation, orientée vers l'exportation et ne se projetant pas dans une perspective de puissance, la Suisse est particulièrement touchée par cette évolution.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral souhaite, dans le présent chapitre, analyser les conséquences de ces changements pour la Suisse.

Le point de départ de cette analyse consiste à examiner les causes sous-jacentes (ch. 2.1). Les tensions actuelles résultent d'évolutions contextuelles complexes qui, pour certaines, sont à l'œuvre depuis longtemps déjà. Elles concernent à la fois le lien entre la politique nationale et l'ordre international, ainsi que certains aspects structurels dudit ordre international.

Le fait de remettre en question et de renégocier la logique régissant la coopération internationale n'est pas une nouveauté historique. Les phases de bouleversements à l'échelle mondiale et les repositionnements qui en ont résulté ont mis à rude épreuve la politique extérieure suisse à plusieurs reprises. Ainsi, le ch. 2.2 retrace l'évolution historique, depuis le Congrès de Vienne jusqu'à la création de la Société des Nations et de l'ONU, en passant par les premières organisations internationales au XIX^e siècle. Il montre la manière dont la Suisse a réagi à l'évolution des rapports de force et les conclusions qui peuvent en être tirées pour les temps présents. Au ch. 2.3, le Conseil fédéral expose les principes et les moyens d'action qui peuvent permettre à la Suisse de préserver ses intérêts dans un environnement de plus en plus polarisé et de contribuer à un multilatéralisme ciblé, subsidiaire et efficace.

2.1 Catalyseurs du changement structurel et nouveau envisageable

La crise que traverse actuellement le multilatéralisme n'est pas seulement le fruit d'évolutions géopolitiques; elle vient aussi d'un climat de défiance de plus en plus marqué, en particulier dans les sociétés occidentales, à l'égard des engagements internationaux. Cet aspect est examiné au ch. 2.1.1 La crise actuelle a néanmoins été accélérée en grande partie par des évolutions géopolitiques, qui sont abordées au ch. 2.1.2 La nécessité d'une coopération internationale efficace et les conditions propices à cette dernière subsistent cependant et offrent au multilatéralisme des occasions de se renouveler. Elles sont décrites au ch. 2.1.3.

2.1.1 Érosion du soutien politique interne en faveur de la collaboration multilatérale

Le bon fonctionnement du multilatéralisme ne tient pas seulement à des processus de négociation diplomatiques ; son ancrage dans la société est tout aussi déterminant. Cet ancrage est devenu fragile : les bénéfices d'une éventuelle réponse collective aux problèmes sont remis en question. D'aucuns lui reprochent de porter atteinte à l'autodétermination et au contrôle national. Cette perte de légitimité est à mettre en lien avec une baisse globale du niveau de confiance placé dans les institutions.

Même en Suisse, où la confiance dans les institutions étatiques reste comparativement élevée, le soutien aux processus multilatéraux vacille. Quatre raisons peuvent être identifiées.

Premièrement, un déséquilibre peut être observé dans la mise en œuvre : la Suisse reprend généralement les normes internationales de manière précise et les applique strictement, tandis que d'autres États semblent respecter moins rigoureusement les règles convenues. Il en résulte un sentiment d'inégalité de traitement : en pareille situation, le respect des règles n'est pas perçu comme un avantage mais comme un désavantage concurrentiel.

Deuxièmement, les forums multilatéraux donnent l'impression d'être instrumentalisés dans les débats politiques internes pour faire progresser des thématiques sur lesquelles aucune majorité politique ne se dessine au niveau national. Ces questions sont ensuite inscrites à l'agenda de politique intérieure sous la forme d'engagements internationaux. De ce mécanisme naît la sensation d'une contrainte extérieure poussant à l'action qui préfigure voire influence le processus démocratique de formation de l'opinion dans le pays.

Troisièmement, la densité réglementaire croissante, ainsi que la complexité et la cadence soutenue des modifications du droit font l'objet de critiques. Les directives internationales sont perçues comme une restriction imposée à la marge de manœuvre nationale et un facteur de surréglementation. Cela renforce l'impression d'une perte de contrôle au sein de la population et dans les milieux économiques, accroît la charge administrative, en particulier pour les PME, et remet en question le respect du principe de subsidiarité.

Quatrièmement, d'aucuns déplorent qu'il soit souvent difficile de percevoir les avantages concrets que présente la diplomatie multilatérale dans le quotidien. À des résultats abstraits ou lointains s'opposent des coûts tout de suite apparents, ce qui renforce l'impression que les objectifs poursuivis au niveau international se sont distancés des besoins immédiats de la population et ont éloigné encore davantage les citoyens des processus de décision. Dans ce contexte, le populisme apparaît comme l'expression de cette évolution.

Enfin, la zone de tension entre la capacité d'action internationale et la souveraineté démocratique s'accroît. La coopération multilatérale est parfois perçue comme une

atteinte technocratique au principe d'autodétermination. Il arrive par conséquent qu'une forte pression politique interne soit exercée pour justifier des compromis internationaux, qui réduisent la marge de manœuvre en matière de politique extérieure. Le populisme apparaît ici moins comme un trouble que comme un révélateur d'un besoin accru d'ancrage démocratique de la politique internationale.

Pour la Suisse, dont la crédibilité repose sur la fiabilité, ces développements représentent un risque stratégique. Sans soutien sur le plan de la politique intérieure, l'influence de la Suisse sur la scène internationale s'amenuise ; il est donc indispensable de trouver un équilibre solide entre politique extérieure et politique intérieure.

Le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU peut servir d'exemple. Dans la période qui a suivi les pics migratoires enregistrés dès 2015, l'idée s'est imposée que seules des normes internationales permettraient de maîtriser la migration irrégulière. Un processus mené par l'ONU a permis d'aboutir à la négociation d'un texte juridiquement non contraignant, dont l'objectif était de parvenir à une migration plus sûre et plus ordonnée. La Suisse s'est impliquée dans le processus en tant que co-facilitateur aux côtés du Mexique et a fait valoir ses intérêts, notamment sur la question des rapatriements. Au Parlement, c'est cependant le scepticisme qui a prévalu à l'égard du droit souple et de la conception des migrations que sous-tend ce dernier. La crainte était que des objectifs non contraignants aient un effet contraignant et portent préjudice aux compétences nationales. La distinction insuffisante entre la protection des réfugiés et la migration de main-d'œuvre a également été critiquée et le Parlement a refusé d'adhérer au Pacte mondial sur les migrations en 2024.

Autre exemple : l'arrêt rendu dans l'affaire opposant l'association des Aînés pour le climat à la Suisse en avril 2024 peut être interprété comme une évolution du dispositif international de protection juridique. Le Conseil fédéral ainsi que le Conseil national et le Conseil des États ont toutefois critiqué l'interprétation large de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ils ont pointé du doigt l'antagonisme entre les principes d'état de droit et de démocratie, appelant la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) à respecter les processus de décision démocratiques des États contractants.

Les tensions esquissées révèlent un conflit d'objectifs structurel, qualifié dans le débat académique de « trilemme politique » ou de « trilemme de la mondialisation ». Cela signifie qu'une *interdépendance internationale approfondie*, la *souveraineté nationale* – comprise comme la capacité d'un État à déterminer sa politique en toute indépendance – et la *participation démocratique* ne peuvent être pleinement réalisées simultanément.

Les tensions décrites ci-dessus sont donc, dans une certaine mesure, inhérentes au système : plus le réseau de règles internationales est dense, plus les sociétés organisées démocratiquement risquent de ressentir une perte de leur marge de

manœuvre. Il est donc nécessaire de rechercher et de légitimer constamment l'équilibre entre ces trois objectifs non seulement sur le plan de la politique extérieure, mais aussi sur celui de la politique intérieure.

2.1.2 Une dynamique géopolitique qui accélère le changement structurel

Les tensions politiques intérieures évoquées ne sont pas spécifiques à la Suisse: le phénomène est observé dans d'autres démocraties établies. Il faut remonter à la fin de la guerre froide pour retracer leur évolution et on les retrouve de plus en plus dans les événements politiques, comme en 2024, année marquée par un nombre record d'élections organisées dans le monde entier: plus de 3,5 milliards de personnes avaient été appelées aux urnes et environ 1,6 milliard ont participé à des scrutins nationaux. Ce cycle électoral que l'on peut qualifier d'historique de par les effectifs qu'il a mobilisés présentait également une importance politique particulière au sens où il impliquait de grandes démocraties telles que l'Inde, les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni. À cette occasion, un malaise diffus à l'égard des élites politiques et un scepticisme croissant vis-à-vis du système politique établi ont été observés, des tendances qui sont propices à un changement structurel et à une transformation en profondeur du multilatéralisme. Sur cette base, des bouleversements géopolitiques se sont produits, qui ont conduit à de nouvelles guerres et crises et ont considérablement accéléré les changements déjà à l'œuvre. Dans leur globalité, ils marquent une phase de dynamisme accru, souvent perçue comme un véritable tournant historique.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et le changement de cap stratégique opéré dans la politique extérieure américaine – la Russie et les États-Unis comptant parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU – ont nettement intensifié cette évolution et annoncent une rupture avec l'ordre mondial existant.

Le changement de cap opéré par les États-Unis revêt une importance particulière en raison du rôle de puissance mondiale qui revient à ce pays. La perte de confiance, dans le multilatéralisme, de ce principal catalyseur et pourvoyeur de fonds des institutions multilatérales marque un tournant. La résurgence du nationalisme et du protectionnisme commercial aux quatre coins de la planète, souvent caractérisée par une approche transactionnelle de la politique, est l'expression de cette dynamique. Elle reflète également les évolutions politiques intérieures aux États-Unis, en particulier la perception largement répandue que la mondialisation a désavantagé la classe moyenne américaine et que d'autres pays ont profité des garanties de sécurité américaines sans participer comme ils l'auraient dû aux coûts qu'elles induisent.

À cela s'ajoute la prise de conscience progressive de l'influence économique et commerciale grandissante de la Chine, ainsi que l'affaiblissement d'anciennes grandes puissances européennes comme la France ou le Royaume-Uni.

Ces glissements géopolitiques, combinés à la montée en puissance des pays du Sud, qui se sont progressivement affranchis de décennies d'extrême pauvreté, ont conduit à un nouvel équilibre des pouvoirs à l'échelle mondiale et ont notamment mis sous pression les instances du système de sécurité international. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Suisse a pu observer de près cette évolution.

Le développement de la Chine a un double impact sur la crise du multilatéralisme. D'une part, l'essor économique et technologique de la Chine fournit une justification stratégique au changement de cap des États-Unis: du point de vue de Washington, le système commercial ouvert garanti par l'ordre international régi par le droit a permis à la Chine de s'élever sans que le pays n'emprunte la voie de la libéralisation politique ni ne respecte pleinement les règles de l'économie de marché. Cette perception alimente la conviction que l'ordre multilatéral actuel va de plus en plus à l'encontre des intérêts américains et favorise l'abandon des marchés libéralisés au profit du découplage et du protectionnisme. D'autre part, la Chine participe activement aux processus multilatéraux et tire parti de son influence croissante dans les instances internationales pour développer les normes existantes selon sa propre perspective et introduire des approches plus centrées sur l'État.

En mettant en place des structures parallèles (comme dans le cadre de la « nouvelle route de la soie ») et en créant de nouvelles dépendances, la Chine établit en outre des normes qui sont souvent en concurrence avec les règles des institutions financières et organisations de développement internationales en place. Il en résulte un dilemme pour le multilatéralisme libéral: les institutions demeurent, mais leur substance normative est modifiée.

Le défi que pose la Russie revêt une autre dimension. Alors que la Chine mise sur une transformation progressive, de l'intérieur, de l'ordre existant, la politique russe remet ouvertement en question les principes fondamentaux du multilatéralisme. À cet égard, la guerre contre l'Ukraine marque un tournant: elle viole l'interdiction du recours à la force inscrite dans la Charte des Nations Unies ainsi que le principe de l'inviolabilité des frontières. Elle a été justifiée par des logiques de politique de sécurité et par la revendication du maintien de sphères d'influence historiques qui étaient considérées comme dépassées dans le contexte de l'ordre multilatéral. Ainsi, les règles universelles sont relativisées, le système de sécurité collective est affaibli et un ordre fondé sur des « sphères d'influence privilégiées » est encouragé, en contradiction avec l'égalité souveraine des États et au détriment de la fonction protectrice du multilatéralisme, en particulier pour les petits États.

2.1.3 Les bases d'un nouveau

Les évolutions actuelles reflètent de profonds changements démographiques et géopolitiques qui exigent de nouvelles

formes d'équilibre mondial. Parallèlement à cela, des objectifs fondamentaux tels que la paix, la prospérité et les droits individuels conservent leur pertinence. La démocratie et les droits de l'homme sont l'expression d'un besoin universel de participation politique et de protection de la dignité humaine, quand bien même ces notions se concrétisent de manière variable. En 2025, des mouvements de protestation de la génération Z, dont les revendications en faveur de l'état de droit et de la participation politique ont trouvé un écho dans différents pays, ont montré que ces valeurs gardent leur importance. Cela montre que les valeurs inscrites dans les articles 2 et 54 de la Constitution fédérale trouvent encore une résonance dans le contexte actuel, et demeurent susceptibles de favoriser le dialogue et des partenariats au-delà des frontières.

Une tendance similaire est observée dans le domaine géoéconomique: les États privilégient davantage la réduction des risques, la résilience et la diminution des dépendances plutôt que les gains d'efficacité résultant de la division mondiale du travail. Dans le même temps, une grande majorité d'entre eux reconnaissent qu'une coopération internationale reste indispensable pour sécuriser les biens publics mondiaux et réduire les vulnérabilités accrues, liées aux technologies notamment. La nécessité d'apporter des réponses communes aux défis mondiaux tend donc à s'accroître plutôt qu'à s'atténuer. Le Conseil fédéral se fixe dès lors comme priorité stratégique la diversification de l'accès aux marchés.

À moyen et long terme, la crise actuelle offre des perspectives de renouveau: elle peut ouvrir la voie à un multilatéralisme moderne, axé sur des préoccupations centrales et compréhensibles pour la population, notamment la sécurité, l'environnement et la protection des droits individuels. Un équilibre concret des intérêts dans des formats flexibles, plutôt qu'une rhétorique programmatique, est au premier plan de la dynamique privilégiée. Une telle approche garantit une souveraineté étatique structurée par le principe de la subsidiarité, vise des effets mesurables et réaffirme la sécurité comme fondement de la prospérité, de la stabilité et du développement durable. La coopération internationale peut ainsi gagner en clarté et en acceptation sociale en permettant de résoudre des problèmes communs, même dans un environnement caractérisé par des modèles étatiques et des cultures politiques différents.

Dans la phase actuelle, de nombreux États recherchent activement des moyens de sortir de l'impasse et développent de nouvelles formes de multilatéralisme adaptées. Singapour, par exemple, fixe des priorités spécifiques dans le cadre de l'ONU et renforce parallèlement les accords de libre-échange ainsi que les coalitions informelles et les forums de petits et moyens États; la Suède transfère des ressources de l'ONU vers des organisations régionales jugées plus efficaces; l'Afrique du Sud et l'Espagne, quant à elles, s'engagent en faveur d'un droit international efficace et d'une ONU forte mais réformée, dans laquelle les États du Sud sont mieux représentés.

2.2 Deux siècles d'ordre international

Les bouleversements de l'ordre mondial et la nécessité de se repositionner qui en résulte ont déjà, par le passé, posé des défis à la Suisse en matière de politique extérieure. Un bref rappel historique permet, dans un premier temps, de mieux distinguer les éléments du multilatéralisme actuel qui sont l'expression d'une constellation de pouvoirs spécifique en passe de devenir caduque. Dans un deuxième temps, cette plongée rétrospective met en évidence des conflits d'objectifs structurels qui se répètent à chaque phase de réorganisation: les zones de tension entre souveraineté étatique, sécurité collective et interdépendance économique ressortent de manière flagrante. Dans un troisième temps, l'histoire met en lumière des alternatives organisationnelles. Au fil du temps, la coopération internationale a pris différentes formes: des systèmes informels de concertation entre grandes puissances aux organisations hautement institutionnalisées.

Le Congrès de Vienne de 1814–1815, qui a marqué le début d'une nouvelle phase de l'ordre international, est un exemple typique de concert informel entre grandes puissances. Ce système visait à garantir la paix entre les grandes puissances grâce à une « diplomatie des congrès », à savoir un équilibre entre les puissances, complété par des consultations régulières. Cet ordre fonctionnait sans institutions permanentes et ne reposait pas sur des principes juridiques universalistes. Il tirait davantage sa force normative d'un consensus conservateur sur la légitimité de l'ordre monarchique et l'engagement commun envers le principe d'équilibre.

La volonté de surmonter les crises par la concertation et de subordonner la politique de puissance aux procédures de consultation mutuelle et à l'objectif de stabilité systémique a constitué une avancée décisive en direction d'un règlement collectif des conflits. Ce « concert européen » a instauré un ordre qui a empêché toute guerre entre les grandes puissances pendant quatre décennies, une exception historique qui illustre l'efficacité de la combinaison entre équilibre des pouvoirs et intégration normative minimale, mais crédible.

Le Congrès de Vienne a représenté un moment historique pour la Suisse. En 1814, le pays se trouvait dans une phase de transition entre l'Acte de médiation napoléonien et la réorganisation imminente de l'Europe. Quelques jours avant le début du Congrès de Vienne, la Diète fédérale, sous la pression des grandes puissances, a adopté le Pacte fédéral constitutif de la Confédération suisse². L'existence de la Suisse, tout comme sa neutralité, étaient, sur le plan politique, dans l'intérêt d'un équilibre sur le continent: le 20 novembre 1815, lors de la Conférence de paix de Paris, les grandes puissances déclaraient que « la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière »³.

² DHS: Pacte fédéral

³ Acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire du 20 novembre 1815.

La seconde moitié du XIX^e siècle a été marquée par une interdépendance croissante des États. À cette époque, de nombreuses organisations internationales ont vu le jour pour réglementer les échanges transfrontaliers, de la télégraphie au transport ferroviaire en passant par le courrier postal. La Suisse était déjà alors en train de devenir un État hôte important, sa situation politique et économique stable ainsi que sa position géographique la rendant attractive pour les organisations internationales. C'est ainsi qu'ont été fondés à cette époque, entre autres, le Comité international de la Croix-Rouge (1863), l'Union internationale des télécommunications (1865), l'Union postale universelle (1874) et l'Office central des transports internationaux par chemins de fer (1893).

Cette évolution reflétait une dynamique fondamentale : alors que les États consolidaient leur identité nationale et leurs institutions, de nouvelles possibilités de coopération internationale s'ouvraient. Pour la Suisse, cela impliquait de trouver un juste équilibre entre la réserve voulue par sa politique de neutralité et une participation active dans des organisations fonctionnelles. La première vague de mondialisation a ainsi modifié non seulement la politique extérieure, mais aussi l'image que la Suisse avait d'elle-même, passant d'un objet de l'ordre international à un sujet doté de la capacité d'agir cherchant sa place dans un monde interconnecté.

La période d'avant-guerre, marquée par l'expansion coloniale et l'impérialisme, a également été une période de renforcement de la coopération internationale : à la veille de la Première Guerre mondiale, il existait quelque 400 organisations internationales⁴, ce qui reflétait l'interdépendance croissante dans les domaines de l'économie, de la technologie et des sciences. Parallèlement, de premières initiatives visant à garantir la paix, non seulement par l'équilibre des pouvoirs, mais aussi par des principes normatifs ancrés dans le droit international public, ont vu le jour. Les conférences de paix de La Haye organisées en 1899 et 1907, auxquelles la Suisse a également participé activement, ont jeté les bases d'un règlement institutionnalisé des différends internationaux par voie d'arbitrage et de la codification du droit international humanitaire.

La Première Guerre mondiale a toutefois levé le voile sur les carences que présentait cet ordre international : rétrospectivement, la diplomatie de l'ombre, l'absence de mécanismes coercitifs contre l'agression, la médiocre prévention des conflits et un cadre juridique international lacunaire ont été parmi les facteurs ayant favorisé le déclenchement du conflit.

La conviction s'est renforcée que seule une forme institutionnalisée de sécurité collective et de règlement des

différends pouvait garantir une paix durable. Avec la création de la Société des Nations à Genève (1920), on a assisté à l'avènement de la première institution centrale capable de professionnaliser la réglementation multilatérale, l'administration et le règlement des différends. En intégrant des centaines d'organisations et de mouvements existants et en instituant une pratique de consultation ouverte, la Société des Nations a incarné la première tentative de concevoir l'ordre international comme une sorte de « politique intérieure mondiale ».

Parallèlement, la Société des Nations est restée vulnérable sur le plan structurel : l'absence en son sein de puissances importantes (notamment les États-Unis), les désaccords politiques sur les sanctions et la pression exercée par la crise économique mondiale ont sapé sa capacité d'action, tandis que la logique des mandats coloniaux lui imposait des limites normatives. Comme l'ont montré la crise de la Mandchourie (1931), l'attaque de l'Italie contre l'Éthiopie (1935) ou la remilitarisation de la Rhénanie (1936), aucune grande puissance n'était prête à assumer un rôle de leader et à supporter les coûts liés à l'application d'un ordre fondé sur des règles.

Lors de la création de la Société des Nations, la Suisse s'est trouvée face à un dilemme : comment concilier sa neutralité, reconnue depuis 1815, avec ses nouvelles obligations ? Le Conseil fédéral a développé à cet effet la formule de la « neutralité différentielle » : la Suisse participait aux sanctions économiques tout en étant libérée de l'obligation de prendre des mesures militaires. C'est sur cette base que le peuple et les cantons ont approuvé l'adhésion en 1920 – une étape décisive pour passer d'un multilatéralisme purement technique à un système de sécurité collective. Cependant, face à l'érosion qui menaçait l'organisation, la Suisse a renoué avec une neutralité intégrale en 1938, avec l'accord du Conseil de la Société des Nations, se libérant ainsi de l'obligation de reprendre des sanctions économiques.

L'échec de la Société des Nations et la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale ont conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945. La nouvelle architecture reposait sur l'idée qu'un ordre mondial stable devait réconcilier l'ordre réglementaire multilatéral avec des rapports de pouvoir fondés sur la réalpolitik. Cette approche s'est concrétisée dans la double structure de l'ONU : d'une part, l'égalité universelle à l'Assemblée générale et, d'autre part, la responsabilité particulière des grandes puissances au Conseil de sécurité (droit de veto). De plus, les États-Unis ont légitimé leur rôle de leader en assumant, entre autres, les coûts systémiques des biens publics mondiaux.

Par ailleurs, les excédents commerciaux, les dévaluations compétitives, les crises économiques et la manipulation des citoyens par des régimes autoritaires comptant parmi les facteurs à l'origine de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU a adopté une approche thématique beaucoup plus large. L'article premier de la Charte des Nations Unies définit comme objectifs principaux, outre le maintien de la paix et de la sécurité internationale, la coopération économique, sociale et humanitaire ainsi que l'encouragement du respect des droits

4 100 ans de multilatéralisme. De la Société des Nations aux Nations Unies. La Société des Nations ou la singulière expérience du multilatéralisme, Histoire Éditions Suzanne Hurter, 2020, p. 39.

de l'homme et des libertés fondamentales. Grâce à ses institutions spécialisées, notamment dans le commerce, la santé ou l'éducation, l'ONU s'est dotée d'instruments lui permettant d'aborder suffisamment tôt les causes structurelles des conflits, comme les crises économiques ou l'instabilité.

La décolonisation a renforcé la conception de l'État qui a cours aujourd'hui et qui, prenant pour postulat le droit à l'autodétermination, repose sur la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'égalité juridique. L'émergence de nombreux nouveaux États a conféré à l'organisation une légitimité quasi universelle. Parallèlement, l'accent mis sur les droits de l'homme a permis de rompre avec l'idée de souveraineté absolue des États⁵.

L'espoir de voir les grandes puissances assurer conjointement le maintien de la paix s'est toutefois rapidement amenuisé face à la réalité géopolitique de la guerre froide. La confrontation entre les blocs a conduit à un blocage du Conseil de sécurité pendant des décennies, limitant en grande partie à des conflits secondaires la capacité d'action de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Pour la Suisse, l'émergence de ce nouvel ordre était placée sous le signe de la méfiance. L'expérience de la Société des Nations et l'abandon de la « neutralité différentielle » en 1938 ont conduit à la conviction qu'une adhésion à part entière était incompatible avec la neutralité. La Suisse a donc renoncé à adhérer à l'ONU « politique », tout en participant activement à la plupart de ses institutions spécialisées (p. ex. OMS, OMM, OACI). Sous la devise « solidarité sans adhésion », la Suisse a développé son aide humanitaire et sa politique de développement, et établi Genève comme centre du multilatéralisme technique.

C'est dans ce rôle d'État hôte que la Suisse a organisé la conférence diplomatique de 1949, à l'issue de laquelle ont été adoptées les quatre Conventions de Genève pour la protection des victimes des conflits armés. Ces conventions ont fait l'objet d'une ratification universelle. En 1977 et 2005, la Suisse a également convoqué les conférences diplomatiques qui ont abouti aux protocoles additionnels de ces conventions.

Parallèlement, la Suisse s'est impliquée au niveau régional : elle a adhéré au Conseil de l'Europe en 1963 et ratifié la CEDH en 1974. Elle a également participé activement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui, avec l'Acte final d'Helsinki, a instauré en 1975 un cadre pour des mesures de confiance entre l'Est et l'Ouest (OSCE).

Avec la fin de l'ordre international bipolaire au début des années 1990, l'ONU a gagné en capacité d'action et s'est avérée pertinente sur le plan pratique, le Conseil de sécurité

étant moins souvent paralysé par des vetos à ses décisions. Ce changement a mis la Suisse sous pression : à partir de 1990, elle a repris pour la première fois des sanctions de l'ONU (Irak, Yougoslavie), arguant que l'application du droit international servait directement les intérêts suisses. Dans le même temps, elle a renforcé son implication internationale en assurant la présidence de l'OSCE (1996) et en participant au Partenariat pour la paix de l'OTAN.

L'adhésion aux institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) en 1992 a constitué une étape stratégique. En créant son propre groupe de vote avec des pays d'Europe centrale et orientale, la Suisse s'est assuré un siège au Conseil exécutif lui conférant une influence directe sur l'architecture financière mondiale. Elle a pu ainsi protéger plus efficacement ses intérêts en tant que place financière incontournable et économie ouverte sur un marché mondial.

Cette nouvelle image que la Suisse s'est faite d'elle-même a été consignée par écrit dans le « rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90 »⁶ (1993), qui repositionne la neutralité comme un instrument flexible au service de la défense des intérêts. Tout en maintenant une neutralité permanente et armée, la Suisse a accepté de participer aux mesures économiques coercitives ainsi qu'au soutien en faveur d'opérations militaires de maintien de la paix (p. ex. l'octroi de droits de survol)⁷.

Cette évolution a abouti à l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 2002. Après des décennies d'observation, elle a ainsi obtenu le plein droit de vote et l'accès aux principaux organes de décision. L'adhésion lui a permis d'élargir sa participation à l'élaboration de normes mondiales et a renforcé sa capacité d'action en matière de politique étrangère dans un cadre multilatéral.

À partir du changement de millénaire, le multilatéralisme a pris de l'ampleur, tant sur le plan thématique que sur le plan institutionnel. Les Objectifs du millénaire pour le développement (2000), l'Agenda 2030 (2015) et l'Accord de Paris sur le climat (2015) ont posé un cadre mondialement reconnu pour répondre aux défis planétaires. Dans le même temps, la Cour pénale internationale (2002) consacrait la justice pénale internationale. De nouvelles thématiques telles que la cybersécurité, la gouvernance de l'Internet et la santé mondiale ont été mises en avant, des acteurs non gouvernementaux – grandes métropoles, ONG et entreprises – étant dès lors amenés à exercer une influence accrue. Par ailleurs, la revalorisation du G20 après 2008 et la création de nouvelles plateformes telles que le groupe des BRICS ou l'Organisation de coopération de Shanghai ont mis en exergue la nouvelle configuration de l'équilibre des pouvoirs entre les puissances mondiales.

5 Voir notamment la résolution 1514 de 1960, qui qualifiait de violation des principes fondamentaux des droits de l'homme la sujétion des peuples à une domination étrangère, et qui réclamait la fin immédiate du colonialisme : [https://docs.un.org/fr/a/res/1514\(xv\)](https://docs.un.org/fr/a/res/1514(xv)), consulté le 28.10.2025.

6 FF19941150

7 Dodis, La Suisse et la construction du multilatéralisme (en allemand), vol. 3, p. 20 ss.

Parallèlement, des fractures fondamentales sont apparues. Des interventions militaires sans mandat du Conseil de sécurité (au Kosovo, en Irak) ainsi qu'en Géorgie (2008) et en Ukraine (à partir de 2014) ont ébranlé l'autorité de la Charte de l'ONU. Dans le commerce mondial, le blocage du cycle de Doha et la paralysie de l'organe d'appel de l'OMC (à partir de 2019) ont fortement érodé la crédibilité. En matière de politique climatique et migratoire, les initiatives nationales isolées et les répartitions asymétriques des charges ont relativisé les progrès réalisés. L'émergence de nouvelles puissances, notamment la Chine, a modifié l'équilibre mondial : des initiatives individuelles, comme la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (2015), sont venues compléter ou concurrencer des formats établis.

L'histoire montre qu'aucun ordre international ne constitue un acquis immuable, et que tous subissent de constantes mutations. Les époques décrites permettent de tirer trois enseignements essentiels pour la situation actuelle de la Suisse.

La stabilité par le pouvoir et le droit : les ordres sont durables lorsqu'ils réconcilient les rapports de force factuels avec un ensemble de règles normatives contraignantes. L'échec de la Société des Nations et les blocages de la guerre froide montrent que le multilatéralisme perd son caractère contraignant sans le soutien des grandes puissances, sans base normative et sans mécanismes d'application efficaces.

La flexibilité comme stratégie de survie : la Suisse a toujours préservé ses intérêts et sa capacité d'action lorsqu'elle a adapté de manière pragmatique ses instruments de politique étrangère – en particulier la neutralité – à l'évolution du contexte international. Les passages de la neutralité différentielle à la neutralité intégrale et finalement à l'adhésion en tant que membre actif de l'ONU ont été des réactions à des changements de système fondamentaux.

La fonctionnalité avant le programme : en période de profonds clivages géopolitiques, les formes de coopération les plus résistantes sont souvent celles qui visent à résoudre des problèmes concrets. Un multilatéralisme fonctionnel permet de coopérer même en l'absence d'un large consensus normatif. Il en va de même des solutions régionales, qui sont souvent plus faciles à trouver que les solutions globales.

2.3 Conclusions à tirer pour la Suisse

L'ordre international fondé sur des règles mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale reposait sur une interaction entre un leadership hégémonique, des garanties de sécurité, une codification juridique et une interdépendance économique. Porté par des visions d'avenir et des intérêts convergents, cet ordre a constitué pendant des décennies un cadre de référence normatif stable et, malgré les revers et les signes d'usure, a été perçu comme un bien commun.

En principe, les bases fonctionnelles d'une telle coopération existent toujours. Le besoin de coordination interna-

tionale reste intact face aux défis mondiaux – par exemple en matière de politique climatique, de réglementation des espaces numériques ou d'architecture mondiale de la santé.

Le maintien de la capacité d'action du système multilatéral a été démontré en 2025 : malgré l'absence des États-Unis, un accord mondial sur les pandémies a été conclu à l'OMS en mai 2025. Des progrès ont également été réalisés en matière de gouvernance mondiale de l'IA et des mécanismes alternatifs de règlement des différends ont contribué à maintenir l'efficacité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le déclin du modèle historique de puissance hégémonique a profondément bouleversé les mécanismes d'incitation au respect des règles. Alors qu'auparavant, des garanties de sécurité ou des avantages économiques récompensaient la conformité, les États calculent aujourd'hui davantage les coûts et bénéfices au cas par cas, en tenant particulièrement compte des risques géopolitiques et en recherchant l'autonomie stratégique.

Pour la Suisse, cela signifie que l'ordre international est devenu plus fragile et qu'il dépend de plus en plus de processus de négociation au cas par cas. La valeur ajoutée de la coopération multilatérale doit être rejustifiée pour chaque dossier, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure. Dans le même temps, la Suisse ne doit pas verser dans une logique de jeu à somme nulle, dans laquelle le gain de l'un implique nécessairement la perte de l'autre. Conformément à son mandat constitutionnel, elle continue de s'engager en faveur d'un ordre international juste et pacifique, ainsi qu'en faveur de la conservation des ressources naturelles.

L'objectif 9 du Conseil fédéral dans la stratégie de politique extérieure 2024–2027 reste donc la ligne directrice déterminante :

« La Suisse agit en faveur d'un multilatéralisme ciblé, reposant sur le respect des règles, sur le principe de subsidiarité et sur une approche cohérente, afin de préserver la capacité d'action du système et de faire en sorte qu'il contribue à un monde plus sûr. »

Les points suivants concrétisent cet objectif :

1. Préserver et mettre en œuvre le droit international

La Suisse considère le droit international comme un acquis civilisationnel fondamental. Sa force ne réside toutefois pas dans une extension constante du corpus normatif, mais dans l'application et le respect systématiques des engagements souscrits ainsi que dans leur prise en compte réciproque. Les développements entrepris doivent être axés sur les besoins et tenir compte du principe de subsidiarité. Il convient également de prêter attention aux éventuels effets secondaires indésirables, notamment à une dilution du droit, à une déresponsabilisation des États ou à une dégradation des processus démocratiques nationaux. C'est en cherchant à cibler plutôt qu'à étendre le

droit international que celui-ci restera efficace et contribuera à garantir la souveraineté, la stabilité et la prospérité de manière pérenne. La Suisse reste un porte-drapeau du droit international reconnu sur la scène internationale⁸.

2. Cohérence et prévisibilité

Une défense des intérêts crédible suppose de la cohérence dans l'action en politique extérieure. Une coordination étroite de la diplomatie bilatérale et multilatérale est décisive: les positions exprimées dans le cadre des organisations internationales doivent être compatibles avec les relations bilatérales, et inversement. Dans un monde de plus en plus polarisé, où le positionnement de la Suisse est observé de près et peut avoir des conséquences immédiates, cette coordination devient plus complexe. Qui dit cohérence ne dit pas absence de tensions mais capacité à gérer stratégiquement des conflits d'objectifs au moyen d'un arbitrage transparent des intérêts en jeu. Ce principe de cohérence doit également caractériser la politique de la Suisse en tant qu'État hôte et garantir la coordination entre politique intérieure et action multilatérale. Car, dépourvue de légitimité démocratique, la Suisse serait moins écoutée et verrait son influence s'affaiblir sur la scène internationale également.

3. Principe de subsidiarité et d'adhésion

La conception fédéraliste de la Suisse, qui veut que l'action de l'État soit aussi proche que possible du citoyen, caractérise également sa collaboration multilatérale. La subsidiarité sert de filtre de qualité: les compétences ne sont transférées que si les solutions nationales ou régionales ne suffisent pas et s'il existe un mandat démocratique. Les organisations internationales doivent concentrer leur action sur les domaines qui excèdent les capacités d'action des États et présentent une valeur ajoutée manifeste. L'efficacité des structures multilatérales et l'adhésion qu'elles suscitent supposent une répartition claire des compétences entre les niveaux étatiques. La subsidiarité implique en outre d'accorder une importance particulière au niveau régional, où proximité et intérêts communs se conjuguent pour aboutir à des solutions plus efficaces.

4. Impact et efficacité

Le multilatéralisme doit avoir un impact pour la Suisse. Il s'agit de fixer les priorités là où il existe de réelles possibilités d'action et où des progrès concrets peuvent être réalisés. La Suisse est favorable à une coopération internationale organisée de manière efficace, qui élimine les redondances et ramène les organisations internationales à leurs mandats fondamentaux et à leurs atouts comparatifs. Outre les institutions établies, elle recourt de manière ciblée à des alliances flexibles et à des formats minilatéraux. Lorsque l'avancement est au point

mort, elle forme des coalitions avec les acteurs prêts à agir et participe activement à l'élaboration des processus, avec pragmatisme et guidée par les intérêts en jeu.

5. Une démarche orientée vers l'avenir

La Suisse considère le multilatéralisme comme un domaine d'intervention stratégique pour l'avenir. Elle se concentre sur les domaines thématiques ayant une influence à long terme sur la stabilité et la prospérité, en particulier le climat, la santé et les nouvelles technologies, dans le but de contribuer très tôt à l'élaboration de règles et de normes plutôt que de se contenter de réagir aux évolutions. Un rôle de levier important incombe à la Genève internationale pour conjuguer l'expertise scientifique avec les processus diplomatiques et contribuer activement à l'élaboration des règles mondiales. Le Conseil fédéral considère la phase de transition actuelle comme une occasion de poursuivre le développement de l'ordre international de manière anticipative et avec efficacité en gardant à l'esprit les intérêts de la Suisse.

8 Voir [SPE 24–27](#), chap. 3.2 Que représente la Suisse dans le monde? (p. 15).

3. Mise en œuvre de la SPE 24–27

Le présent chapitre propose un récapitulatif des activités de politique extérieure menées par la Confédération (ch. 3.1), un rapport succinct sur les instruments de la politique extérieure (ch. 3.2) et un exposé sommaire des stratégies en cascade (ch. 3.3).

3.1 État de réalisation des objectifs de la SPE 24–27

En 2011, le Conseil fédéral a chargé le DFAE de lui présenter, pour chaque législature, un document définissant les priorités de la politique extérieure et présentant des réflexions stratégiques. Il a adopté en 2024 la [stratégie de politique extérieure 2024–2027](#) (SPE 24–27), qui est la stratégie de référence en matière de politique extérieure pour les sous-stratégies géographiques et thématiques et sert ainsi de base pour l'établissement de rapports.

Étant donné que le présent chapitre suit la structure de la SPE 24–27, les activités de politique extérieure de la Confédération sont évaluées à l'aune des objectifs de cette stratégie. Cette dernière étant arrivée à mi-parcours à la fin 2025, un bilan intermédiaire en est tiré dans le présent rapport: sur les 28 objectifs définis dans la SPE, le Conseil fédéral est en bonne voie d'en atteindre 16, contre 20 encore en 2024. Pour cinq objectifs, le Conseil fédéral n'enregistre, depuis deux ans, que des progrès partiels; des mesures d'adaptation ont donc été engagées à cet égard.

3.1.1 Europe

Objectif 1: Suisse-Europe

La Suisse stabilise et développe la voie bilatérale avec l'UE afin de sauvegarder les accords existants, d'en conclure de nouveaux et de garantir la participation aux programmes de l'UE. Elle favorise le développement des liens avec les États membres de l'UE/AELE et le Royaume-Uni, assure la cohérence entre les dossiers et agit dans une perspective globale stratégique.

En juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé la teneur des accords faisant partie du paquet Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III), ainsi que les lois pour leur application en Suisse, de même qu'il a organisé une consultation sur le sujet. Les accords du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) ont été signés le 2 mars 2026. Le Conseil fédéral devrait transmettre au Parlement le message correspondant au cours du premier trimestre 2026. Il est donc en passe d'atteindre cet objectif.

Les accords du paquet Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) ont été paraphés par les deux négociateurs en chef à Berne, le 21 mai 2025, mettant ainsi un terme formel au processus de négociation avec l'UE. Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé les accords négociés avec l'UE dans le cadre du paquet mentionné ci-dessus et lancé la procédure de consultation⁹.

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire sur les résultats de la consultation le 5 décembre 2025. Celui-ci montre qu'une majorité des participants émet un avis positif tant au sujet du paquet Suisse-UE dans son ensemble que du résultat des négociations¹⁰. Plusieurs demandes de clarification ou d'ajustement ont été formulées concernant la mise en œuvre des accords au niveau national. Après avoir scrupuleusement examiné ces demandes, le Conseil fédéral a pris une série de décisions et donné instruction de les intégrer dans le message.

Le 24 juin 2025, le conseiller fédéral Ignazio Cassis et le commissaire européen Maroš Šefčovič ont signé à Bruxelles une déclaration conjointe. Cette dernière règle les modalités de la coopération entre la Suisse et l'UE pour la période allant de fin 2024 à l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE¹¹.

Les négociateurs en chef avaient paraphé à Bruxelles l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA) dès le 2 avril 2025; signé à Berne le 10 novembre par le conseiller fédéral Guy Parmelin et la commissaire européenne Ekaterina Zaharieva, l'accord est appliqué de manière provisoire, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025¹². L'EUPA règle l'association de la Suisse aux programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe avec

⁹ [Paquet Suisse-UE: le Conseil fédéral approuve les accords et lance la procédure de consultation, 13.6.2025.](#)

¹⁰ [Résultat de la consultation: une large majorité est favorable au paquet Suisse-UE, 5.12.2025.](#)

¹¹ [La Suisse et l'UE règlent leur coopération pendant la phase de ratification du paquet Suisse-UE, 23.6.2025.](#)

¹² [Résultat de la consultation: une large majorité est favorable au paquet Suisse-UE, 5.12.2025.](#)

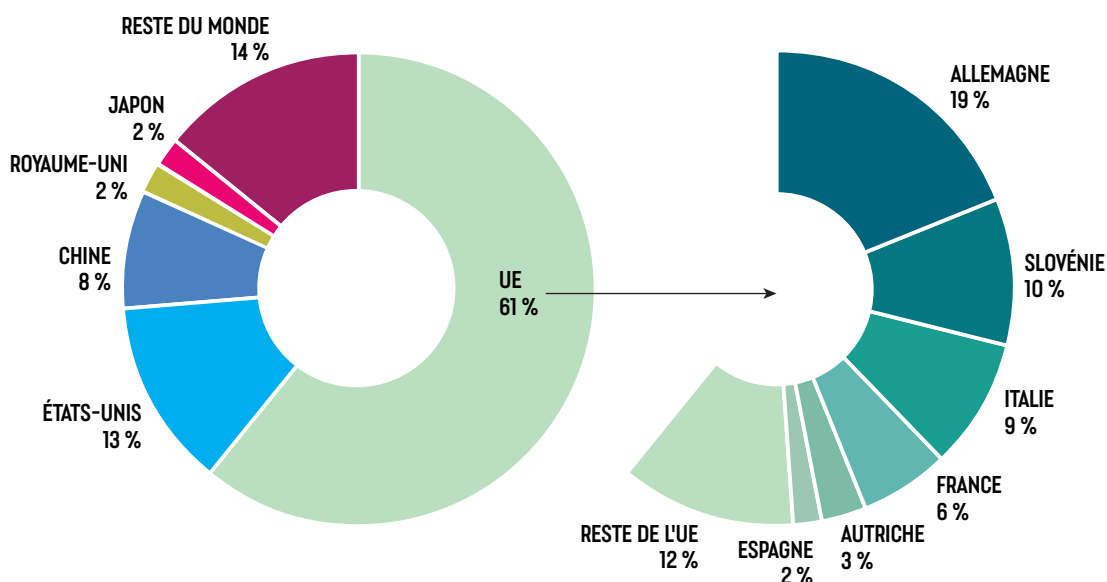


Figure 1: Les principaux partenaires commerciaux de la Suisse en 2025, hors commerce de l'or et des métaux précieux (source: OFDF ; chiffres provisoires).

effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, ainsi que la participation à ITER à partir de 2026 et à Erasmus+ à partir de 2027. Cet accord améliore les conditions de concurrence de la Suisse dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En dehors du paquet Suisse-UE, la Suisse a repris de nouvelles réglementations de l'UE dans le domaine de l'aviation et du transport terrestre au cours de l'année sous revue¹³, tandis que les accords bilatéraux relatifs au marché intérieur n'ont pas été actualisés dans d'autres domaines, car ces actualisations dépendent de l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE. Enfin, la Suisse et l'UE ont signé le 20 octobre 2025 le protocole de modification de l'accord sur l'échange automatique de renseignements.

En intensifiant les visites diplomatiques, la Suisse a renforcé ses relations avec de nombreux États européens, notamment avec la Slovénie, son troisième partenaire commercial en 2024 (voir figure 1), où le conseiller fédéral Guy Parmelin s'est rendu en avril 2025¹⁴. De son côté, la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter a représenté la Suisse au sommet de la Communauté politique européenne, en Albanie le 6 mai et au Danemark le 2 octobre 2025. Dans l'optique de la présidence tournante du Conseil de l'UE en 2026, exercée par le Danemark pendant le second semestre 2025 et par Chypre pendant le premier semestre 2026, elle s'est entretenue en Albanie avec la première ministre du Danemark Mette Frederiksen et, au Danemark, avec le président de Chypre Níkos Christodoulídis.

La mise en œuvre de la contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE s'est poursuivie au cours de l'année sous revue. C'est ainsi que, lors de sa visite en Roumanie en février 2025, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a signé cinq accords de coopération¹⁵, tandis que, en septembre, la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter a assisté à Zagreb à la signature d'un accord de ce type avec la Croatie. Le conseiller fédéral Beat Jans s'est rendu en Bulgarie et en Grèce en mars 2025¹⁶, dans le cadre du volet migratoire de la contribution suisse, cette visite étant suivie en octobre de la signature d'accords visant, avec la Grèce, à poursuivre le soutien dans ce domaine et, avec la Bulgarie, à mettre en place un nouveau programme¹⁷.

Enfin, une attention particulière a été accordée aux relations avec le Royaume-Uni ainsi qu'avec l'AELE et ses États. C'est dans ce contexte que le conseiller fédéral Guy Parmelin a pris part en juin à la conférence ministérielle de l'AELE en Norvège¹⁸, tandis que, de son côté, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a rencontré son homologue britannique David Lammy à Locarno à la mi-août¹⁹.

¹³ La Suisse reprend de nouvelles réglementations de l'UE sur l'aviation, 22.1.2025.

¹⁴ Visite du conseiller fédéral Guy Parmelin en Slovénie, 10.4.2025.

¹⁵ Le conseiller fédéral Ignazio Cassis signe cinq accords de coopération avec la Roumanie, 21.2.2025.

¹⁶ Le conseiller fédéral Beat Jans en Bulgarie et en Grèce, 27.3.2025.

¹⁷ La Suisse et la Grèce signent un accord migratoire, 14.10.2025 ; La Suisse et la Bulgarie signent un accord de coopération migratoire, 28.10.2025.

¹⁸ Conférence ministérielle de l'AELE en Norvège : quelles perspectives pour la politique de libre-échange ? 23.6.2025.

¹⁹ Rencontre officielle entre Ignazio Cassis et le secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni David Lammy au Festival du film de Locarno, 11.8.2025.

Objectif 2: États voisins

La Confédération, en collaboration avec les cantons, renforce les partenariats de la Suisse avec les pays voisins et entretient avec les régions frontalières une coopération fondée sur la confiance.

Au cours de l'année sous revue, de nouveaux accords ont été signés et de nombreuses rencontres et entretiens ont eu lieu à différents niveaux et dans différents formats dans le but d'encourager les relations bilatérales et la collaboration transfrontalière. Le Conseil fédéral est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Les nombreuses visites et rencontres organisées avec des représentantes et des représentants des pays voisins, plusieurs d'entre elles ayant lieu à un échelon élevé, soulignent l'importance accordée à ces relations.

Lors de sa traditionnelle première visite à l'étranger à Vienne, début 2025, la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter a rencontré son homologue autrichien Alexander Van der Bellen²⁰. Accompagnée du conseiller fédéral Ignazio Cassis, elle a reçu le chancelier autrichien Christian Stocker fin août, au domaine du Lohn²¹. Enfin, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a rencontré la ministre autrichienne Claudia Plakolm, en charge notamment des affaires européennes, et la ministre autrichienne des affaires étrangères Beate Meinel-Reisinger respectivement à Vienne et à Berne²².

La présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter s'est rendue à Rome en mai pour rencontrer le président italien Sergio Mattarella²³. Elle a par ailleurs profité de sa participation à la prestation de serment de la nouvelle Garde suisse pontificale, en octobre, pour s'entretenir avec le pape Léon XIV et pour rencontrer le ministre italien des finances Giancarlo Giorgetti. Mi-août, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a reçu à Berne son homologue italien Antonio Tajani, dans le cadre de la conférence des ambassadeurs et ambassadrices²⁴, tandis que le conseiller fédéral Albert Rösti a rencontré le ministre italien des infrastructures et des transports Matteo Salvini à Rome, le 4 novembre. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis a par ailleurs participé à la première Conférence internationale de l'Italophonie qui s'est tenue à

Rome le 18 novembre 2025²⁵. L'événement a rassemblé des pays et des communautés liés par la langue italienne et a vu l'adoption de la déclaration fondatrice de la communauté de l'italophonie.

Début juillet, la présidente de la Confédération a été reçue à Paris par le président français Emmanuel Macron. Outre les relations bilatérales entre leurs deux pays, ils se sont entretenus de la situation géopolitique, de la sécurité européenne, de la politique européenne et de questions de compétitivité²⁶. En septembre, le conseiller fédéral Albert Rösti et le ministre français Laurent Saint-Martin ont signé à Genève deux accords portant sur la coopération en matière de gestion des eaux du Rhône et du lac Léman. Les accords permettent aux deux pays de coordonner la gestion durable de ces eaux, y compris lors de situations exceptionnelles telles que des crues ou des sécheresses. La Suisse et la France ont par ailleurs signé à Berne, en octobre, trois conventions portant rectification de la frontière nationale entre le Canton de Genève et le département de la Haute-Savoie. Les adaptations concernent les secteurs de l'Hermance et du Foron ainsi que la zone frontalière de Perly-Certoux et Bardonnex²⁷.

Lors de sa visite officielle à Berlin, début septembre, la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter a rencontré le chancelier allemand Friedrich Merz. L'un et l'autre ont souligné l'intérêt commun de leurs pays pour des économies ouvertes et compétitives, ainsi que pour un ordre commercial multilatéral fondé sur des règles²⁸. Les conseillers fédéraux Beat Jans, Martin Pfister, Albert Rösti et Ignazio Cassis ont eux aussi rencontré leurs homologues respectifs à Berlin, le chef du DFAE s'entretenant par ailleurs avec la ministre allemande de la coopération économique et du développement Reem Alabali Radovan²⁹. En septembre, la Suisse a accueilli la traditionnelle rencontre des six chefs d'État des pays germanophones³⁰.

Lors de sa première visite officielle en Suisse, Brigitte Haas, cheffe du gouvernement du Liechtenstein, a rencontré en août la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter³¹.

Célébré à Bâle début novembre, le 50^e anniversaire de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse du Rhin supérieur a représenté une étape importante dans la coopération transfrontalière, avec la signature d'une

20 La présidente de la Confédération rencontre son homologue autrichien, 17.1.2025.

21 Première visite officielle du chancelier autrichien Christian Stocker en Suisse, 28.8.2025.

22 Le conseiller fédéral Ignazio Cassis en visite de travail à Vienne à l'occasion de la présidence suisse de l'OSCE en 2026, 15.9.2025; Rencontre de travail entre le conseiller fédéral Ignazio Cassis et la ministre autrichienne des affaires étrangères Beate Meinel-Reisinger, 1.4.2025.

23 La présidente Karin Keller-Sutter rencontre le président italien Sergio Mattarella à Rome, 5.5.2025.

24 Les diplomates suisses réunis à Berne pour échanger sur les défis de politique extérieure, 18.8.2025.

25 Le conseiller fédéral Ignazio Cassis participe à la première Conférence internationale de l'Italophonie, 18.11.2025.

26 La présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter et le président français Emmanuel Macron discutent d'Europe et d'enjeux géopolitiques, 1.7.2025.

27 Signature de trois conventions rectifiant la frontière entre la Suisse et la France, 28.10.2025.

28 La Suisse et l'Allemagne soulignent leurs valeurs et intérêts communs, 2.9.2025.

29 Le conseiller fédéral Ignazio Cassis rencontre à Berlin le ministre allemand des affaires étrangères, Johann Wadepuhl, 14.11.2025.

30 La rencontre des chefs d'État des pays germanophones s'est achevée à Saint-Gall, 5.9.2025.

31 Rencontre entre la cheffe du Liechtenstein et la présidente de la Confédération, 11.8.2025.

déclaration commune visant à la promouvoir. Toute l'année durant, la Suisse a entretenu avec les pays voisins d'intenses contacts, notamment dans le cadre des dialogues transfrontaliers, avec la France, à Lausanne en mars 2025 et avec l'Italie, à Poschiavo en mai 2025. Le programme européen Interreg est un important instrument de promotion dans ce domaine. De nombreux projets transfrontaliers ont été financés en 2025 dans son cadre, notamment par l'intermédiaire de fonds affectés à la Nouvelle politique régionale.

Objectif 3 : Justice et affaires intérieures

La Suisse met à profit son association à Schengen/Dublin pour œuvrer en faveur de la lutte contre la criminalité et la migration irrégulière ainsi que de la protection des frontières extérieures et d'un système Dublin efficace au niveau européen. En reprenant et en mettant en œuvre les développements de l'acquis de Schengen, elle renforce sa propre sécurité et celle de l'Europe.

La Suisse a repris les volets du pacte de l'UE sur la migration et l'asile qui sont pertinents pour elle, ainsi que divers autres développements de Schengen. Le Conseil fédéral est donc en bonne voie pour atteindre cet objectif.

L'Europe a fêté en juin 2025 les 40 ans de l'accord de coopération de Schengen, ce qui a été l'occasion de souligner le rôle de la liberté de circulation dans le développement économique et socioculturel du continent ainsi que l'import-

tance de la coopération Schengen pour la sécurité intérieure. Depuis 2008, la coopération Schengen/Dublin représente pour la Suisse un instrument important au service de la prospérité économique, de la garantie de la sécurité intérieure et de la gestion des flux migratoires.

Au cours de l'année sous revue, la Suisse a été soumise au mécanisme d'évaluation de Schengen qui, effectué à intervalles réguliers, consiste en la vérification de l'acquis de Schengen par les pairs. Les expertes et experts établissent dans leur rapport d'évaluation un bilan globalement positif pour la Suisse.

Le nouveau règlement de l'UE relatif à la transmission des informations préalables sur les passagers (API) a pour but de faciliter les contrôles aux frontières extérieures et d'empêcher les entrées irrégulières par voie aérienne dans l'espace Schengen. Le Conseil fédéral a donné son feu vert à la reprise de ce règlement le 15 janvier 2025, sous réserve de l'approbation du Parlement³². Par ailleurs, il a approuvé le 19 novembre 2025 l'accord conclu avec l'UE sur les données relatives aux passagers aériens (PNR), qui vise à lutter contre le terrorisme et la grande criminalité. Dès que la loi et l'ordonnance correspondantes seront entrées en vigueur, les données PNR de l'UE seront transmises, à compter de 2027, à l'unité suisse d'information passagers qui pourra alors les traiter.

³² [Le Conseil fédéral approuve les nouvelles règles de l'UE concernant la transmission des informations préalables sur les passagers, 15.1.2025.](#)

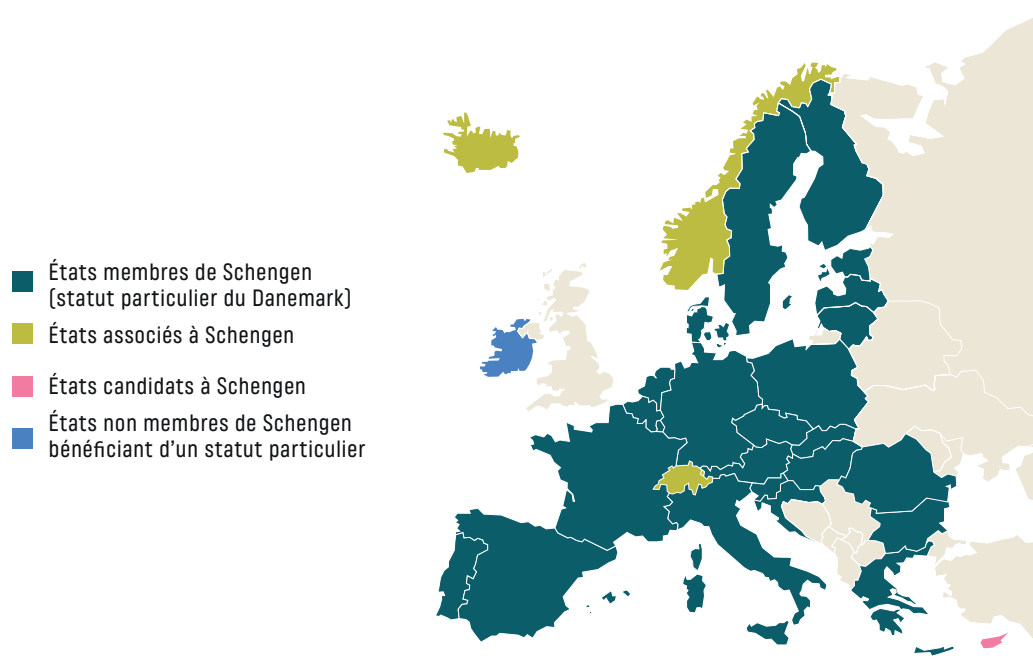


Figure 2 : L'espace Schengen [source : DFAE].

Développement important dans le domaine Schengen/Dublin, le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile a pour but de réduire les migrations irrégulières en rendant le système européen de migration et d'asile plus efficace, plus résistant aux crises et plus solidaire. Le Conseil fédéral a décidé en mars 2025 de reprendre les parties du pacte pertinentes pour le système Schengen/Dublin et proposé à l'Assemblée fédérale la transposition des bases légales correspondantes dans le droit suisse. Celle-ci a adopté le projet lors de sa session d'automne. La participation au mécanisme de solidarité, qui doit décharger les pays de l'UE particulièrement touchés par les migrations irrégulières, n'a pas de valeur juridique contraignante pour la Suisse. Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale se sont néanmoins exprimés en faveur d'une participation de la Suisse sur une base volontaire. Le Conseil fédéral décidera des aspects concrets de cette participation chaque année, en fonction de la situation intérieure en matière de migration et du fonctionnement du système de Dublin. Une convention passée avec l'UE réglera la mise en œuvre de ces éventuelles contributions de la Suisse. En décembre, le Conseil fédéral a approuvé à cette fin un mandat de négociation, sous réserve de la consultation des Commissions de politique extérieure. Une telle participation volontaire peut se traduire par la prise en charge de requérants d'asile en cas de demandes très nombreuses, la mise à disposition de moyens financiers ou un soutien opérationnel.

Les États Schengen ont modifié le code frontières Schengen en vue de faire face aux nouveaux défis qu'ils rencontrent aux frontières intérieures et extérieures. Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale ont approuvé la reprise et la mise en œuvre de ces modifications³³. L'*Entry/Exit System*, qui enregistre systématiquement par voie numérique les entrées et les sorties des ressortissants d'États tiers aux frontières extérieures de l'espace Schengen, est entré en service. Il permet d'avoir à tout moment une vue d'ensemble des personnes qui séjournent dans l'espace Schengen ou qui ont dépassé la durée du séjour autorisé, renforçant ainsi la sécurité dans cette zone. La Suisse l'a mis en service de façon échelonnée aux aéroports de Bâle, Genève et Zurich. Le système sera également opérationnel dans les aéroports de plus petite taille d'ici avril 2026 au plus tard³⁴. Par ailleurs, le Conseil fédéral a fixé en juin la date d'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'échange d'informations Schengen, par laquelle la Suisse applique la directive européenne sur l'échange d'informations entre les autorités de poursuite pénale³⁵.

Objectif 4 : Sécurité européenne

La Suisse promeut la sécurité européenne en renforçant sa coopération avec l'UE et l'OTAN ainsi que, au niveau bilatéral,

avec des pays partenaires. Elle accroît sa participation à des missions militaires de promotion de la paix en apportant des contributions de qualité, se tient à disposition pour accueillir, en tant qu'État hôte, un sommet de la Communauté politique européenne, soutient l'OSCE et propose des formats de dialogue pour les échanges sur les questions sécuritaires.

Le Conseil fédéral a renforcé la coopération avec l'UE, l'OTAN et certains partenaires bilatéraux dans plusieurs domaines ayant une priorité élevée pour la Suisse. Il a par ailleurs annoncé qu'il était disposé à organiser en 2027 une rencontre au sommet de la Communauté politique européenne. Enfin, en assumant la présidence de l'OSCE en 2026, la Suisse endossera des responsabilités supplémentaires en matière de paix et de sécurité en Europe. Compte tenu d'une situation qui s'est encore aggravée en Europe dans le domaine de la sécurité, le Conseil fédéral n'est qu'en partie en bonne voie pour atteindre cet objectif.

En Europe, la situation continue de se dégrader dans le domaine de la sécurité³⁶, ce qui représente une menace pour la Suisse tout en suscitant des attentes de ses partenaires étrangers à son égard. Ces évolutions s'expliquent principalement par la guerre menée par la Russie en Ukraine³⁷. L'Europe étant confrontée en parallèle à la manière dont les États-Unis redéfinissent leur rôle dans le monde (voir ch. 2.1.2). C'est dans ce contexte que les États européens ont pris des mesures pour renforcer et coordonner leurs capacités de défense en vue de tendre vers l'autonomie stratégique. Au sommet de l'OTAN organisé à La Haye, les alliés se sont engagés à augmenter leurs dépenses militaires pour les faire passer à 5 % du PIB à l'horizon 2035. L'OTAN prévoit par ailleurs que tous les alliés (à l'exception de l'Islande) atteindront pour la première fois l'objectif de 2 % en vigueur jusque-là, tandis que certains le dépassent déjà largement. Dans le sillage du renforcement de son industrie de l'armement, l'UE a également adopté des mesures d'envergure. Celles-ci prévoient la nomination d'un commissaire européen à la défense et à l'espace, ainsi que la mobilisation de moyens financiers considérables, notamment 800 milliards d'euros dans le cadre du plan ReArm Europe « Readiness 2030 ».

Dans le cadre du Partenariat pour la paix, la Suisse a conclu avec l'OTAN, fin 2025, un nouvel *Individually Tailored Partnership Programme*, non contraignant juridiquement. Celui-ci vise une intensification de la coopération dans des domaines qui renforcent l'interopérabilité entre la Suisse et les États membres de l'OTAN ainsi que les capacités de défense suisses. La Suisse et l'OTAN ont étendu leurs contacts techniques et militaires, notamment lors d'une rencontre à Bruxelles entre le conseiller fédéral Martin Pfister et le secrétaire général de l'organisation. En outre, le Conseil fédéral a approuvé la

33 [FF 2025 2905](#).

34 [La Suisse introduit le système d'entrée et de sortie EES, 9.10.2025](#).

35 [Le Conseil fédéral fixe la date d'entrée en vigueur de la loi sur l'échange d'informations Schengen, 25.6.2025](#).

36 [Pour une sécurité globale : mise en consultation de la stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité, 12.12.2025](#).

37 [L'environnement politico-sécuritaire de la Suisse s'est encore détérioré, 30.4.2025](#).

participation de la Suisse au *NATO Support and Procurement Agency PATRIOT Support Partnership*³⁸ en vue d'assurer la sécurité aérienne du pays. La Suisse a également participé à l'exercice de gestion de crise de l'OTAN. Par ailleurs, sa participation à la KFOR continue d'être appréciée. Au demeurant, le Conseil fédéral a adopté en novembre le message relatif à la prolongation de cette participation jusqu'en 2029 et à la possibilité d'augmenter les effectifs en cours de mandat.

La Suisse a également continué à renforcer sa coopération avec l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense. C'est ainsi qu'elle prendra part à deux projets de la CSP visant à faciliter la mobilité militaire en Europe et à promouvoir la coopération dans le domaine de la cybersécurité. Au niveau politique, de nouvelles consultations ont eu lieu entre la Suisse et l'UE sur des questions de politique de sécurité. Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé d'entamer des discussions exploratoires avec l'UE au sujet d'un partenariat de sécurité et de défense³⁹, pendant que s'achevaient en parallèle, approuvées par le Conseil fédéral, les négociations sur un accord-cadre de participation (*Framework for Participation Agreement*), qui constitue la base des contributions de la Suisse en faveur de la promotion civile et militaire de la paix. Enfin, une déclaration commune, non contraignante sur le plan juridique, concernant le renforcement de la coopération dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité a été négociée avec l'UE et approuvée par le Conseil fédéral.

Au niveau bilatéral, la Suisse s'est concentrée sur l'organisation d'exercices militaires conjoints et l'approfondissement des dialogues sur le thème de la politique de sécurité. Elle a réalisé de concert avec l'Autriche l'exercice TRIAS 25⁴⁰, tandis que les forces aériennes suisses approfondissaient en août leurs capacités tactiques durant un exercice en France⁴¹. De plus, la Suisse a de nouveau pris part au plus grand exercice de cybersécurité du monde, à Madrid⁴².

Ses spécificités en matière de politique de sécurité mettent la Suisse dans une position favorable pour apporter une contribution ciblée à la sécurité européenne. La marge de manœuvre dont disposera la Suisse pour garantir la capacité de défense de son armée et préserver la base technologique nécessaire à sa sécurité dépendra des décisions de politique intérieure, en particulier de l'initiative sur la neutralité, de la révision de la loi sur le matériel de guerre et de l'augmentation temporaire de la TVA destinée à renforcer la sécurité et la défense.

38 [Le Conseil fédéral approuve la participation de la Suisse au NSPA PATRIOT Support Partnership](#), 21.3.2025.

39 [Partenariat de sécurité et de défense : le Conseil fédéral veut lancer des discussions exploratoires avec l'UE](#), 25.6.2025.

40 [L'Armée suisse renforcée par les enseignements tirés de « TRIAS 25 »](#), 6.5.2025.

41 [Les Forces aériennes s'entraînent en France avec l'Armée de l'Air et de l'Espace](#), 11.8.2025.

42 [LOCKED SHIELDS 25 : une délégation suisse participe à l'exercice international de cybersécurité](#), 28.4.2025.

En assumant la présidence de l'OSCE en 2026, la Suisse réaffirme sa volonté d'endosser des responsabilités au niveau régional et de jouer un rôle constructif dans la sécurité européenne. Elle a défini en 2025 cinq priorités pour cette présidence : promouvoir le respect des principes d'Helsinki en faveur d'une paix durable en Europe ; renforcer la diplomatie multilatérale inclusive ; anticiper les technologies pour un avenir sûr et humain ; soutenir la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme ; renforcer la capacité d'action de l'OSCE⁴³.

Objectif 5 : Ukraine

La Suisse accorde une importance stratégique au soutien et à la reconstruction du pays. Dans le cadre de la CI et à l'aide d'autres instruments, elle contribue solidairement à la reconstruction de l'Ukraine et œuvre pour une paix juste et durable.

Le Conseil fédéral a développé comme prévu son soutien à l'Ukraine. Dans les enceintes multilatérales comme lors d'entretiens confidentiels avec les principaux acteurs, la Suisse a continué d'œuvrer pour une paix globale, juste et durable, tout en proposant ses bons offices à diverses reprises. La plupart des États européens ont toutefois beaucoup plus renforcé leur soutien à l'Ukraine que la Suisse au cours de l'année sous revue. Le Conseil fédéral est partiellement en bonne voie pour atteindre cet objectif.

La Russie a poursuivi sa guerre contre l'Ukraine, conquis des territoires dans l'est du pays, intensifié ses attaques de drones et ses tirs de missiles sur tout le territoire ukrainien, causant des destructions considérables aux infrastructures civiles et faisant des victimes. L'Ukraine a continué d'y opposer une résistance militaire. L'Europe a doublé son aide à l'Ukraine par rapport à l'année dernière, compensant ainsi partiellement l'arrêt du soutien américain. La France et le Royaume-Uni ont formé la « coalition des volontaires », une initiative qui a commencé à planifier des forces de réassurance dans l'optique d'un cessez-le-feu. Étant un pays neutre, la Suisse n'est pas membre de cette coalition. De leur côté, les États-Unis ont pris des initiatives visant à régler le conflit.

Au niveau bilatéral comme multilatéral, la Suisse a œuvré pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, proposant ses bons offices à diverses reprises. Genève a accueilli différentes discussions, notamment entre l'Ukraine et les États-Unis, en novembre. La Suisse soutient par ailleurs la mise en œuvre de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis dans le cadre du conflit et a participé au processus de création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Elle a fait de la promotion d'une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine l'une des priorités de la présidence de l'OSCE qu'elle assume en 2026.

43 [Le Conseil fédéral définit les priorités de la présidence suisse de l'OSCE en 2026](#), 21.5.2025.

Le Conseil fédéral a adopté en février 2025 le [programme pour l'Ukraine 2025–2028](#), qui prévoit l'affectation de 1,5 milliard de francs au soutien et à la reconstruction de l'Ukraine jusqu'en 2028. L'objectif est de soutenir l'Ukraine en tant qu'État démocratique et indépendant dans sa reconstruction, dans ses réformes et dans son développement durable. En adoptant ce programme, le Conseil fédéral crée également les conditions permettant le retour des personnes ayant fui le pays. Un montant de 1 milliard de francs est prévu pour l'aide humanitaire, la coopération au développement et la coopération économique, ainsi que pour les mesures de promotion de la paix, tandis que 500 millions de francs sont destinés à la participation du secteur privé suisse au processus de reconstruction. Une première étape a consisté en la réalisation de projets par des entreprises suisses établies en Ukraine⁴⁴. Il est prévu, dans un second temps, de réaliser également des projets d'entreprises suisses qui ne sont pas encore présentes en Ukraine, ce qui nécessite une nouvelle base juridique⁴⁵. À cette fin, le Conseil fédéral a signé avec l'Ukraine un accord bilatéral qu'il a mis en consultation⁴⁶. Afin de renforcer leur efficacité, le Conseil fédéral a repris en grande partie les paquets de sanctions 15 à 18 de l'UE et lancé le processus de reprise du dix-neuvième.

La Suisse met son savoir-faire au service de l'Ukraine et contribue au déminage des zones civiles. Elle intervient également dans le domaine de la protection civile et de la protection de la population en Ukraine, où elle a notamment financé près de 90 abris pour des écoles. Elle y mène en outre un programme de formation visant à renforcer la résilience des autorités civiles et a rejoint une coalition internationale formée à l'initiative de la Finlande et de l'Ukraine pour la construction d'abris civils. Par ailleurs, l'Assemblée fédérale a chargé le Conseil fédéral de préparer l'adhésion de la Suisse à la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens.

La guerre qui continue de faire rage en Ukraine a des répercussions directes sur la République de Moldova, à qui la Suisse apporte un soutien au travers de mesures de CI afin d'atténuer ces conséquences de la guerre. Elle a du reste engagé avec ce pays son premier dialogue sur le thème de la politique de sécurité⁴⁷.

Objectif 6 : Balkans occidentaux

La Suisse promeut la stabilité et l'intégration européenne de la région. Pour ce faire, elle utilise ses instruments de manière coordonnée au niveau régional et renforce la coopération avec les États des Balkans occidentaux, y compris avec la société civile (notamment la diaspora), avec le secteur privé et avec d'autres pays donateurs.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a pu développer ses visites diplomatiques avec les Balkans occidentaux. Les défis structurels dans la région persistent cependant, ce qui explique pourquoi l'intégration européenne ne progresse toujours pas. La cohérence des instruments de la Suisse peut encore être améliorée. N'étant qu'en partie sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif, le Conseil fédéral prend des mesures correctives.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a développé ses visites diplomatiques avec les Balkans occidentaux. La visite d'État effectuée à Berne par Vjosa Osmani Sadiu, présidente du Kosovo, a souligné l'importance de la région pour la Suisse⁴⁸. D'autres rencontres de haut rang – notamment la visite officielle du ministre des affaires étrangères de Serbie Marko Djuric au conseiller fédéral Ignazio Cassis – ont renforcé les échanges bilatéraux au plus haut niveau⁴⁹. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a signé en janvier 2025 l'accord de libre-échange (ALE) AELE-Kosovo avec son homologue Rozeta Hajdari⁵⁰.

Les Balkans occidentaux font toujours face à des défis structurels et les tensions politiques, en particulier entre le Kosovo et la Serbie ainsi qu'au sein de la Bosnie et Herzégovine, continuent de menacer la stabilité de la région. Pour cette raison, le Conseil fédéral maintient son soutien à la KFOR et à l'EUFOR ALTHEA. Le conseiller fédéral Martin Pfister a rendu visite, à l'été, à des militaires suisses membres de ces deux missions et il s'est entretenu avec ses homologues des deux États⁵¹. La Suisse a réuni des délégations du Kosovo et de la Serbie dans le cadre du processus de Soleure, afin de désamorcer les tensions et de favoriser la normalisation des relations.

L'intégration européenne reste l'objectif déclaré des États de la région. Tandis que le processus d'adhésion est au point mort dans plusieurs pays en raison de blocages politiques internes, le Monténégro et l'Albanie ont pu rester dans une

44 [Reconstruction de l'Ukraine : sélection de douze projets proposés par des entreprises suisses, 28.8.2025.](#)

45 [Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur un accord avec l'Ukraine relatif à la reconstruction du pays, 12.9.2025](#); [Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine 2025 à Rome : la Suisse réaffirme son engagement, 11.7.2025.](#)

46 [Traité avec l'Ukraine, 25.6.2025.](#)

47 [Le secrétaire d'État à la politique de sécurité se rend à Chisinau pour un dialogue avec la République de Moldova sur le thème de la politique de sécurité, 17.7.2025.](#)

48 [La présidente du Kosovo Vjosa Osmani Sadiu en visite d'État en Suisse, 21.5.2025.](#)

49 [Le conseiller fédéral Ignazio Cassis rencontre le ministre serbe des affaires étrangères Marko Đurić, 16.6.2025.](#)

50 [Le conseiller fédéral Guy Parmelin signe un accord de libre-échange avec le Kosovo, 22.1.2025](#); [Accord de libre-échange avec le Kosovo : le Conseil fédéral lance la procédure d'approbation, 3.9.2025.](#)

51 [Le conseiller fédéral Martin Pfister en visite officielle au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine, 7.7.2025.](#)

certaine dynamique. La Suisse continue de soutenir la perspective européenne de la région sur le terrain, par le biais de sa coopération internationale, en encourageant les processus de réforme: de nouveaux programmes de coopération ont été initiés en 2025 avec la Macédoine du Nord et la Bosnie et Herzégovine. Enfin, les partenariats et les dialogues migratoires se sont eux aussi poursuivis en 2025.

Soucieux d'accroître les chances de réalisation des objectifs durant les deux années restantes de la SPE 24–27, le DFAE mettra en place à compter de 2026 un groupe de travail inter-départemental⁵².

3.1.2 Autres régions du monde

L'année sous revue a été marquée par une intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale (voir ch. 2.1.2). La tendance déjà constatée dans la [SPE 24–27](#), marquée par la primauté croissante de la violence et de l'exercice direct du pouvoir sur le droit humanitaire, la diplomatie et le dialogue, s'est encore accentuée. Les espaces qui émergent dans ce contexte sont de plus en plus exploités par des puissances de rang intermédiaire guidées par l'opportunisme et les relations internationales obéissent toujours plus à une logique à somme nulle.

En 2025, la situation géopolitique et sécuritaire mondiale est devenue sensiblement plus fragile et plus imprévisible. La Suisse renforce donc de manière ciblée ses leviers d'influence et entretient un large réseau de contacts. Dans cette optique, elle maintient le dialogue avec de nombreux États et continue de s'engager en faveur d'un ordre international fondé sur des règles.

Objectif 7: Défense des intérêts régionaux

La Suisse se positionne comme un pays qui, par sa politique extérieure indépendante, renforce l'Europe et les acquis européens dans la configuration actuelle de la politique mondiale, aspire à entretenir de bonnes relations avec toutes les régions du monde, s'engage à respecter le droit international et contribue à l'entente entre les peuples. Elle intensifie ses efforts diplomatiques régionaux afin d'identifier les opportunités de proposer ses bons offices. Les sous-stratégies géographiques seront évaluées afin de déterminer si elles atteignent leurs objectifs et seront adaptées en conséquence pour l'avenir.

⁵² Motion 25.4186. Une stratégie pour les Balkans occidentaux. Contribution de la Suisse à la paix et à la sécurité en Europe.

Le Conseil fédéral a redoublé d'efforts pour contribuer à l'entente entre les peuples; il s'est employé à entretenir de bonnes relations avec toutes les régions du monde et a respecté dans une large mesure ses engagements en matière de droit international. Il a renforcé les relations économiques dans différentes régions et contribué à la diversification des partenariats de la Suisse. En raison de l'évolution de la situation, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter une nouvelle stratégie MENA. Il est en partie sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Au cours de l'année sous revue, la situation au Proche-Orient a été marquée principalement par le conflit armé entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza. La guerre a causé d'importantes destructions et d'immenses souffrances au sein de la population civile. Une escalade de la violence a également été constatée dans le reste du Territoire palestinien occupé. En septembre, l'Assemblée générale a adopté avec le soutien de 142 États la Déclaration de New York pour dessiner les contours d'une solution politique. Parallèlement, Israël a accepté le plan en 20 points proposé par les États-Unis pour la paix à Gaza. C'est sur cette base que l'État hébreu et le Hamas ont trouvé un terrain d'entente, en octobre, pour la mise en œuvre de la première phase du plan américain, permettant l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, la libération des otages israéliens ou la restitution de leurs dépouilles, ainsi que la libération de près de 2000 prisonniers palestiniens. L'aide humanitaire a été progressivement augmentée, l'accès à la bande de Gaza demeurant cependant restreint et les besoins restant importants. Ces avancées sont le reflet des préoccupations majeures du Conseil fédéral⁵³, dont Ignazio Cassis s'est fait le porte-parole, notamment lors d'une rencontre en juin avec son homologue israélien Gideon Sa'ar. Durant son déplacement, le conseiller fédéral a également rencontré le premier ministre palestinien Mohammad Mustafa⁵⁴. Il a effectué un nouveau déplacement dans la région en octobre, pour déterminer les possibilités de soutien au plan de paix américain. Enfin, le Conseil fédéral a salué l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 17 novembre, qui prévoit la création d'un Conseil de paix et d'une force internationale de stabilisation à Gaza.

Les contributions de la Suisse en faveur du Territoire palestinien occupé se sont élevées en 2025 à près de 36 millions de francs, dont 23 millions environ ont été affectés au volet humanitaire, après que le Conseil fédéral a décidé, en novembre, de débloquer un tel montant à ce titre. Celui-ci a été affecté à l'aide humanitaire fournie à la population civile dans la bande de Gaza, au renforcement des institutions palestiniennes, au soutien des activités de promotion de la paix et à la stabilisation de la région. L'aide humanitaire

⁵³ Conférence de haut-niveau de sur le Proche-Orient: la Suisse appelle avec insistance à des démarches diplomatiques en faveur d'une solution à deux États, 30.7.2025.

⁵⁴ Le conseiller fédéral Ignazio Cassis se rend en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, 10.6.2025; Le Parlement ne veut pas de sanctions contre les colons israéliens violents, ATS, 11.9.2025 (en allemand).

pour le Territoire palestinien occupé s'élève à un total de 150 millions de francs alloués depuis octobre 2023.

Seule une solution à deux États négociée et basée sur le droit international peut garantir aux deux peuples – israélien et palestinien – de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Dans ce contexte, le Conseil fédéral inclut dans une perspective de paix durable la reconnaissance d'un État palestinien, qui pourra être envisagée lorsque des mesures concrètes garantissant à la fois le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la sécurité d'Israël auront été mises en œuvre.

En 2024, l'Assemblée générale de l'ONU avait chargé la Suisse, en sa qualité d'État dépositaire, d'organiser une conférence des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, qui devait être consacrée à la mise en œuvre de la Quatrième Convention de Genève (protection des personnes civiles en temps de guerre) dans le Territoire palestinien occupé. Les profondes divergences entre les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève ont conduit la Suisse à constater que la tenue de cette conférence n'était pas possible⁵⁵.

La situation concernant la progression du programme nucléaire iranien s'est dégradée en juin, à l'issue des frappes israéliennes qui ont ciblé des sites nucléaires iraniens et ont été suivies d'attaques menées par les États-Unis et d'actes de représailles de la part de l'Iran. Profondément préoccupé, le Conseil fédéral a condamné tout recours à la violence allant à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international, appelant toutes les parties à la plus grande retenue. Le cycle de négociations qui était prévu au sujet du programme nucléaire iranien a été annulé à la suite de cette intervention militaire et les sanctions de l'ONU et de l'UE visant l'Iran ont été rétablies. Le canal de communication suisse mis en place dans le cadre du mandat de puissance protectrice Iran-États-Unis a continué d'être utilisé.

Après le changement de pouvoir en Syrie en 2024, le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures de blocage des avoirs de l'ancien président syrien Bachar el-Assad et de son entourage, tout en proposant le soutien de la Suisse à une transition pacifique et inclusive⁵⁶. La méfiance persistante entre groupes ethniques et religieux, l'ingérence d'autres pays et une impunité largement répandue viennent compliquer la cohabitation pacifique en Syrie. La valorisation du bureau humanitaire à Damas, transformé en bureau de coopération, ouvre au Conseil fédéral de nouvelles perspectives pour soutenir le processus de transition.

Au Liban, l'accord de cessez-le-feu conclu fin 2024 entre le Hezbollah et Israël, sous la houlette des États-Unis et de

la France, est toujours en vigueur, mais il reste fragile. Le nouveau gouvernement affiche une volonté de réforme et a inscrit le désarmement du Hezbollah et d'autres groupes armés à son agenda. Cette décision est toutefois difficile à mettre en œuvre, en raison des capacités limitées de l'État, de la présence permanente d'Israël à des postes stratégiques dans le sud du Liban et des attaques aériennes répétées d'Israël. À cela s'ajoute le fait que le Hezbollah refuse jusqu'à présent de faire de nouvelles concessions sur la question du désarmement. Le Conseil de sécurité a prolongé la mission de la FINUL jusqu'à la fin de 2026.

Comme l'année précédente, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud se sont distinguées par une forte croissance, tout en étant marquées par les rivalités géopolitiques et l'instabilité politique. Plusieurs pays ont connu d'importants mouvements de protestation emmenés par la génération Z, notamment au Népal où celle-ci a obtenu un changement de gouvernement. Le Conseil fédéral a renforcé ses relations avec les pays de la région, mettant ainsi en œuvre la [stratégie Asie du Sud-Est 2023–2026](#). Le conseiller fédéral Ignazio Cassis a pris part en juillet 2025 à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN en Malaisie. Il a échangé à cette occasion avec ses homologues malaisien, vietnamien, brunéien et singapourien⁵⁷, concluant par ailleurs avec Singapour les négociations relatives à un accord sur le commerce numérique et convenant d'une coopération accrue en matière d'armement avec la cité-État. Les relations économiques avec la Thaïlande et la Malaisie ont été renforcées. Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message⁵⁸ concernant l'accord de libre-échange conclu en janvier 2025 entre les États de l'AELE et la Thaïlande, le conseiller fédéral Guy Parmelin signant de son côté l'accord de libre-échange entre l'AELE et la Malaisie⁵⁹. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis s'est également rendu au Népal et au Bhoutan dans le but de renforcer les relations économiques avec ces pays.

En 2025, l'Amérique latine a été mise sous pression par la nouvelle administration américaine, ce qui a renforcé l'instabilité géopolitique. La Suisse a approfondi ses relations avec la région, notamment dans les domaines économique et commercial et en intensifiant les rencontres et visites de haut rang. Elle fait partie des dix plus grands investisseurs étrangers dans la plupart des pays de la région. Certains d'entre eux participent au *Future of Investment and Trade Partnership* (FIT Partnership), cofondé par la Suisse (voir ci-dessous, objectif 16). Le conseiller fédéral Guy Parmelin a reçu le président de la République du Paraguay Santiago Peña à Genève, fin janvier 2025, tandis que, de son côté, le conseiller fédéral Ignazio Cassis s'est rendu au Paraguay et en Bolivie

55 La Conférence de Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève prévue le 7 mars n'aura pas lieu, 6.3.2025.

56 Crise syrienne: la Suisse alloue 60 millions de francs pour soutenir l'avenir de la Syrie et des pays de la région, 17.3.2025; Le Conseil fédéral prend une nouvelle mesure de blocage à l'encontre des avoirs en Suisse de l'entourage de Bachar al-Assad, 7.3.2025.

57 Les relations économiques et les défis mondiaux au cœur des entretiens du conseiller fédéral Ignazio Cassis à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, 11.7.2025.

58 Accord de libre-échange avec la Thaïlande: le Conseil fédéral transmet le message au Parlement, 25.6.2025.

59 Le conseiller fédéral Guy Parmelin signe un accord de libre-échange avec la Malaisie, 23.6.2025.

en février 2025. L'accord bilatéral de protection des investissements signé entre la Suisse et le Chili et l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et le Chili ont été actualisés. Par ailleurs, la Suisse a consolidé ses relations avec le Costa Rica lors de la visite effectuée par le ministre des affaires étrangères Arnoldo André Tinoco à Berne. Celle-ci a été consacrée principalement aux enjeux en matière de géopolitique et de politique commerciale ainsi qu'à la diplomatie scientifique⁶⁰. L'approche globale de la coopération internationale adoptée par la Suisse dans la région s'est avérée concluante. La Suisse a soutenu les pays de la région, par l'entremise de son hub régional implanté à Lima, en leur apportant son expertise, notamment dans la gestion des catastrophes naturelles et des incendies de forêt. Elle a fourni une aide humanitaire ciblée en Haïti et au Venezuela, tandis qu'elle a renforcé ses relations avec la Colombie, notamment en maintenant son soutien au processus de paix.

L'Afrique a été marquée en 2025 par des tensions géopolitiques, des conflits internes et interétatiques, un endettement considérable et une croissance démographique, tout en se distinguant aussi parfois par son développement économique et sa résilience. Du Maroc à Madagascar, la génération Z a exprimé dans la rue son mécontentement, ce qui a conduit à un changement de pouvoir à Madagascar. La situation politique reste fragile au Sahel et un retour à des gouvernements civils n'est pas en vue au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Des conflits en cours depuis longtemps déjà, comme au Soudan et dans l'est du Congo, se sont aggravés, revêtant d'importantes dimensions géopolitiques. Durant l'année sous revue, l'action du Conseil fédéral a été guidée par la [stratégie Afrique 2025–2028](#). Au vu de l'ampleur considérable de la guerre et de ses conséquences humanitaires catastrophiques, le Soudan est resté l'une des priorités de la politique de paix de la Suisse. C'est dans ce contexte que le DFAE a conduit et accueilli en Suisse plusieurs discussions confidentielles, en appui aux initiatives de paix. La Suisse a par ailleurs contribué discrètement à la paix et au dialogue dans la région des Grands Lacs. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis a profité de sa participation à la 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie, à Kigali, pour effectuer une visite de travail au Rwanda et en République démocratique du Congo. Durant son séjour, il a également inauguré la nouvelle ambassade de Suisse à Kigali. De son côté, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a effectué une visite officielle en Côte d'Ivoire, où elle a signé un accord sur les biens culturels. Dans la foulée, la Suisse a également soutenu la création du premier musée archéologique de Côte d'Ivoire. Le conseiller fédéral Beat Jans s'est rendu en Algérie en juin et en Égypte en novembre pour y aborder des questions de migration et de sécurité. Enfin, une convention de double imposition a été conclue avec le Zimbabwe.

⁶⁰ [Géopolitique, commerce, démocratie : le conseiller fédéral Cassis reçoit le ministre des affaires étrangères du Costa Rica à Berne, 16.5.2025.](#)

Objectif 8 : États membres extra-européens du G20

La Suisse renforce la défense de ses intérêts vis-à-vis des pays extra-européens du G20. Elle échange avec ces pays au moins une fois par an au niveau du Conseil fédéral.

Au cours de l'année sous revue, la défense des intérêts suisses vis-à-vis des États-Unis a été mise à rude épreuve. Le Conseil fédéral a réussi en revanche à préserver ses intérêts face aux autres États membres du G20, dont la Chine, le Japon et l'Afrique du Sud. L'adoption de la stratégie Asie G20 2025–2028 y a contribué. Soulignons toutefois que des rencontres au niveau du Conseil fédéral n'ont pas eu lieu avec tous les pays extra-européens du G20. De ce fait, le Conseil fédéral n'est qu'en partie en bonne voie pour atteindre cet objectif.

Durant l'année sous revue, la nouvelle direction donnée par le président Donald Trump à la politique économique et commerciale américaine, axée prioritairement sur la sécurité économique et nationale, a fortement mobilisé le Conseil fédéral. Après l'annonce de l'augmentation des droits de douane, le gouvernement suisse a ainsi engagé des négociations avec la Maison-Blanche. Les deux pays, ainsi que le Liechtenstein, se sont entendus, le 14 novembre, sur une déclaration d'intention juridiquement non contraignante portant sur le commerce et les investissements. Sur cette base, les États-Unis ont abaissé à 15 % les droits de douane additionnels appliqués aux importations suisses. Depuis le 14 novembre 2025, les exportations de la Suisse à destination des États-Unis sont donc soumises aux mêmes taxes que les exportations de l'UE. En contrepartie, la Suisse a diminué ses droits de douane sur certains produits agricoles en provenance des États-Unis et introduit des contingents pour la viande⁶¹. La mise en œuvre de cette déclaration d'intention et le lancement de négociations pour un accord ultérieur juridiquement contraignant devraient permettre à la Suisse de stabiliser ses relations commerciales avec les États-Unis. Les commissions parlementaires compétentes et les cantons ont été consultés à cet effet. Dans le même temps, la Suisse a continué d'exercer en toute fiabilité son mandat de puissance protectrice auprès de l'Iran pour le compte des États-Unis.

Le conseiller fédéral Ignazio Cassis s'est entretenu avec la ministre canadienne des affaires étrangères Anita Anand du changement climatique, de la guerre en Ukraine et de la présidence suisse de l'OSCE⁶².

⁶¹ [L'abaissement des droits de douane additionnels américains entre en vigueur avec effet rétroactif, 10.12.2025.](#)

⁶² [Les relations économiques et les défis mondiaux au cœur des entretiens du conseiller fédéral Ignazio Cassis à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, 11.7.2025.](#)



Figure 3 : Les États membres extra-européens du G20 avec lesquels des rencontres ont eu lieu en 2025 au niveau du Conseil fédéral (source : DFAE).

Soucieux de renforcer ses relations avec les cinq États asiatiques membres du G20, le Conseil fédéral a adopté sa première stratégie Asie G20 2025–2028, qui se fonde sur la stratégie Chine 2021–2024. Il a approfondi les relations de la Suisse avec la Chine, acteur géopolitique et multilatéral de premier plan, tout en veillant à diversifier davantage encore ses relations politiques et économiques dans la région. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis s’est rendu au Japon et en Chine en avril 2025⁶³, avant de prendre part, en mai, au lancement de l’Organisation internationale pour la médiation, à Hong Kong, où il a exposé l’approche suisse en matière de médiation⁶⁴. En marge de la rencontre États-Unis–Chine à Genève, facilitée par le Conseil fédéral, la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter et le conseiller fédéral Guy Parmelin ont rencontré le vice-premier ministre chinois He Lifeng afin d’évoquer l’état d’avancement des négociations visant à optimiser l’accord de libre-échange avec le cinquième partenaire commercial⁶⁵ de la Suisse. Le ministre chinois des affaires étrangères Wang Yi s’est rendu en Suisse en octobre pour prendre part au 4^e cycle du dialogue stratégique entre les deux pays⁶⁶. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a quant à lui effectué une visite en Indonésie en vue d’approfondir les relations économiques bilatérales⁶⁷. L’accord de libre-échange

avec l’Inde est entré en vigueur le 1er octobre⁶⁸ et la coopération dans le domaine de la science et de la technologie a été renforcée⁶⁹. Enfin, la coopération scientifique a également été développée avec la Corée du Sud et d’autres pays du G20, dont l’Australie⁷⁰.

Le Conseil fédéral *in corpore* a reçu en octobre le président de l’Afrique du Sud Cyril Ramaphosa, en visite d’État en Suisse. À cette occasion, cinq documents visant à renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de l’économie, de la médiation et de la démocratie, ainsi que de la formation professionnelle et de la culture, ont été signés⁷¹.

Des échanges ont eu lieu en Amérique latine avec les trois pays du G20. En juillet, le conseiller fédéral Guy Parmelin a ainsi rencontré en Argentine le président Javier Milei, contribuant de manière déterminante à la signature de l’accord de libre-échange ALE-Mercosur. Les contacts avec le Brésil se sont intensifiés : le conseiller fédéral Ignazio Cassis a rencontré son homologue Mauro Vieira à Rio de Janeiro en février 2025, tandis que le conseiller fédéral Guy Parmelin s’entretenait avec le même Mauro Vieira à Paris en juin, puis en septembre lors de la signature de l’ALE entre l’ALE et

63 [L’innovation et les échanges économiques au cœur du voyage officiel au Japon du conseiller fédéral Ignazio Cassis, 23.4.2025](#) ; [Chine : le conseiller fédéral Cassis a rencontré le ministre des affaires étrangères Wang Yi et a rendu hommage à 75 ans de relations bilatérales, 25.4.2025](#).

64 [Le conseiller fédéral Ignazio Cassis présente la politique suisse des bons offices à Hong Kong, 30.5.2025](#).

65 [Indications sans l’or et les métaux précieux, en 2025 ; chiffres provisoires](#).

66 [Commerce international : Karin Keller-Sutter et Guy Parmelin ont rencontré des délégations américaine et chinoise, 9.5.2025](#).

67 [Visite en Indonésie du conseiller fédéral Guy Parmelin, accompagné d’une délégation économique, 25.9.2025](#).

68 [Entrée en vigueur de l’accord de libre-échange avec l’Inde le 1^{er} octobre 2025, 3.9.2025](#).

69 [La Suisse et l’Inde échangent sur leur coopération scientifique et technologique, 1.9.2025](#).

70 [La secrétaire d’État Martina Hirayama en mission scientifique en Corée du Sud, 24.6.2025](#).

71 [Visite d’État du président Cyril Ramaphosa : la Suisse et l’Afrique du Sud développent leurs relations, 29.10.2025](#).

le Mercosur⁷². Dans l'optique de la conférence de l'ONU sur le climat COP30, la Suisse a renforcé ses activités au Brésil dans le domaine du développement durable, notamment en renouvelant sa contribution au Fonds pour l'Amazonie pour une durée de trois ans. Le conseiller fédéral Albert Rösti représentait la Suisse à la COP30. En marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le conseiller fédéral Ignazio Cassis s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères du Mexique. Les discussions ont porté notamment sur le mandat de puissance protectrice que la Suisse exerce pour le compte de l'Équateur.

3.1.3 Multilatéralisme

Objectif 9: Multilatéralisme

La Suisse agit en faveur d'un multilatéralisme ciblé, reposant sur le respect des règles, sur le principe de subsidiarité et sur une approche cohérente, afin de préserver la capacité d'action du système et de faire en sorte qu'il contribue à un monde plus sûr. Elle assume sa part de responsabilité, notamment en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse définira également son positionnement en tant qu'État hôte dans sa stratégie sur le multilatéralisme.

Le Conseil fédéral est en bonne voie pour atteindre cet objectif. En dépit de la pression croissante exercée sur le système international, la Suisse a pu renforcer son rôle au sein de ce système et y faire valoir ses intérêts en assumant ses responsabilités au niveau institutionnel, en participant activement aux conférences importantes de l'ONU et en accompagnant les processus de réforme essentiels.

Le système multilatéral a subi une pression croissante en 2025 (voir ch. 2). Assumant sa part de responsabilité, la Suisse a renforcé son dispositif d'accueil (voir objectif 11) et développé sa présence au sein d'instances de premier plan.

À l'occasion des 80 ans de l'ONU, son secrétaire général António Guterres a lancé en mars 2025 l'initiative ONU80, une réforme qui vise des gains d'efficacité, l'examen de la mise en œuvre des mandats et des changements structurels. La Suisse accompagne étroitement ce processus de réforme dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ONU, notamment en renforçant la Genève internationale de manière ciblée.

Après avoir été membre du Conseil de sécurité de l'ONU en 2023–2024, la Suisse a exercé d'autres mandats de premier plan en 2025: elle a été élue au Conseil des droits de l'homme pour la période 2025–2027 et en a assuré pour la première fois

la présidence, confiée en 2025 à l'ambassadeur Jürg Lauber; parallèlement, elle est entrée au Conseil économique et social des Nations Unies (2025–2026), tout en faisant son retour au sein de la Commission du développement social (2025–2029); enfin, elle a été élue au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale et au sein de deux comités chargés de la mise en œuvre de conventions culturelles de l'UNESCO.

Des Suissesses et des Suisses sont désormais à la tête d'importantes instances multilatérales:

- Sabrina Dallafior Matter a été nommée directrice générale de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC);
- Erika Schläppi a été élue au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU;
- Georges-Simon Ulrich a été réélu président de la Commission statistique de l'ONU;
- Gian Andrea Sandri a été élu membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU.

En 2025, la Suisse a influencé des processus multilatéraux centraux en participant aux conférences de l'ONU et en siégeant dans des instances du système onusien:

- elle a mis en place, à Genève, la Global Platform for Disaster Risk Reduction (voir objectif 19);
- notamment lors des réunions de printemps et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues à Washington, elle a donné une inflexion à la coopération financière et monétaire mondiale au sein du Fonds monétaire international, où elle est représentée en permanence au comité ministériel et au conseil exécutif en tant que présidente d'un groupe de vote;
- elle a présidé à Genève, du 23 au 26 octobre, la 16^e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a réuni un nombre record de plus de 170 pays et s'est terminée par l'adoption du Consensus de Genève et d'une déclaration politique;
- elle a participé à la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Berlin, à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice (voir objectif 21), à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement à Séville (voir objectifs 12 et 19), au deuxième Sommet mondial pour le développement social à Doha (voir objectif 10) et à la Conférence de l'ONU sur la solution à deux États au Proche-Orient à New York.

⁷² AELE-Mercosur et relations bilatérales: Ignazio Cassis conclut cinq jours de voyage en Amérique latine, 8.2.2025; Réunion ministérielle de l'OCDE sur la croissance durable et inclusive, 2.6.2025.

Outre l'ONU, la Suisse s'est également mobilisée dans d'autres processus multilatéraux :

- pays invité par la présidence sud-africaine au volet financier du G20 (*G20 Finance Track*) et à certains groupes de travail du *Sherpa Track*, elle a assisté aux quatre réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, de même qu'aux conférences ministérielles sur la recherche et l'innovation, le commerce et l'investissement, la santé et les finances, ainsi que la lutte contre la corruption, et a influé sur les priorités économiques, monétaires et financières mondiales ;
- dans l'enceinte de l'OCDE, plus particulièrement lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE à Paris, elle a pris part aux débats consacrés au système commercial basé sur des règles, à la résilience économique, à l'essor du numérique, à l'IA et à l'impôt minimum mondial ; elle a également exercé son influence au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE et participé à la définition de réformes ;
- elle a plaidé, dans le processus de réforme de l'OMC, en faveur du renforcement de l'organisation, plateforme centrale d'un commerce mondial viable et basé sur des règles (pour plus de détails, voir le chapitre 4 du [rapport sur la politique économique extérieure 2025](#)).

La Suisse a réaffirmé son engagement en faveur du multilatéralisme par la conclusion de nouveaux traités. C'est ainsi que le Conseil fédéral a décidé, en janvier 2025, de signer le traité de l'ONU pour la protection des océans, la signature de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA suivant en mars.

Objectif 10 : Agenda 2030

La Suisse contribue à une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 pour le développement durable en tenant compte des trois dimensions écologique, économique et sociale de manière équivalente et intégrée. Elle agit en faveur d'un programme de suivi post-2030 axé sur l'efficacité.

La Suisse a continué de contribuer à une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030. Ses efforts ont cependant subi les effets des tensions géopolitiques, qui ont ralenti la réalisation des objectifs. Le Conseil fédéral n'est donc que partiellement sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Selon le [rapport 2025 sur les ODD](#) des progrès ont été enregistrés à l'échelle mondiale dans 35 % des ODD (voir figure 4). Le taux de mortalité infantile et maternelle baisse, les taux de scolarité complète augmentent et l'accès aux énergies renouvelables s'améliore. Ces avancées sont cependant éclipsées par les tensions géopolitiques. L'administration américaine, et d'autres pays, portent un regard critique sur l'Agenda 2030.

Lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2025, une grande majorité des États ont néanmoins réaffirmé leur engagement en faveur d'une mise en œuvre rapide et d'un renforcement de l'Agenda 2030. Cette volonté a également été exprimée lors de la 4e Conférence sur le financement du développement et du deuxième Sommet mondial pour le développement social à Doha. Des plans d'action visant à consolider le financement public et privé du développement durable, en particulier dans sa dimension sociale, ont été adoptés à Séville. À Doha, la Suisse a réaffirmé, dans le cadre d'une délégation multipartite, son engagement pour l'élimination de la pauvreté, la promotion d'emplois productifs et d'un travail décent, ainsi que l'inclusion sociale.

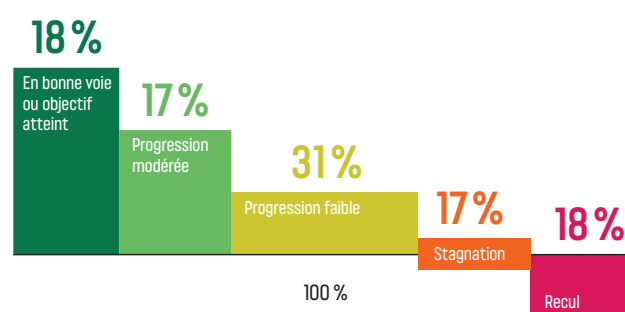


Figure 4 : progrès enregistrés pour la réalisation des ODD ; pourcentages arrondis. [source : [rapport 2025 sur les ODD](#)].

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse s'appuie sur la stratégie pour le développement durable 2030 adoptée en 2022. Un état des lieux exhaustif de la réalisation des ODD a été effectué à l'aide de l'application [SDGital2030](#), avec la participation de quelque 200 services internes et externes à la Confédération. Les résultats servent de base au 4^e rapport national de la Suisse (*Voluntary National Review*), que le Conseil fédéral devrait adopter en 2026.

Les villes de Berne et de Genève ont quant à elles publié en 2025 leur Voluntary Local Review. Le SDG Flag Day à Lugano, la 5e réunion du Forum des maires de l'ONU à Genève et d'autres forums d'échange nationaux et internationaux ont été consacrés au rôle toujours plus important des villes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Objectif 11 : Genève internationale

La Suisse renforce la compétitivité de la Genève internationale, particulièrement dans les domaines de la numérisation, de la diplomatie scientifique et de l'environnement, et en mettant à disposition une infrastructure moderne en collaboration avec le canton de Genève.

Au cours de l'année sous revue, la Suisse a contribué au renforcement de la Genève internationale en adoptant le message État hôte 2026–2029 ainsi qu'une série de mesures urgentes en réponse aux défis soulevés par l'évolution du multilatéralisme et la concurrence accrue des autres villes hôtes. Le Conseil fédéral est en bonne voie de réaliser l'objectif.

Au cours de l'année sous revue, des réductions de contributions ou des suspensions de paiement par certains États membres ont provoqué de graves problèmes de liquidités au sein des organisations internationales. Nombre des institutions qui siègent à Genève se sont vues contraintes de réduire considérablement leurs budgets, de supprimer des emplois voire d'envisager une délocalisation. Parallèlement, la concurrence internationale pour attirer des organisations multilatérales s'est sensiblement renforcée.

En juin, le Conseil fédéral a décidé de soutenir la Suisse dans son rôle d'État hôte à hauteur de 269,1 millions de francs par le nouveau message 2026–2029 (208,4 millions) et par une série de mesures urgentes pour la Genève internationale (82,2 millions, dont 21,5 millions compris dans le message). Le message a été adopté par les deux chambres de l'Assemblée fédérale. Ces instruments ont pour but de renforcer la compétitivité de la Genève internationale dans un environnement en mutation, notamment dans le domaine de la gouvernance des nouvelles technologies ainsi qu'en mettant à disposition une infrastructure moderne, en collaboration avec le canton de Genève.

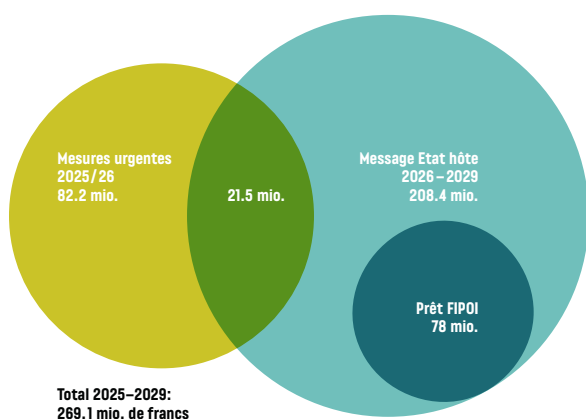


Figure 5: Mesures décidées par le Conseil fédéral le 20 juin 2025 pour renforcer la Genève internationale [source: DFAE].

À la suite de la décision du Conseil fédéral du 20 juin 2025, l'administration fédérale a examiné les situations et décidé de l'octroi de moyens financiers supplémentaires aux organisations internationales particulièrement touchées par les coupes budgétaires. En 2025, sept organisations internationales ont bénéficié de la suppression du remboursement des prêts,

neuf de l'aide au loyer, treize de l'aide aux conférences et deux d'un soutien à leur centre de données. Dans le domaine des droits de l'homme, la Suisse a ainsi accordé en 2025 un soutien ciblé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et aux organes conventionnels (p. ex. renforcement des capacités numériques) afin de garantir la tenue des sessions à Genève et, partant, le maintien de Genève comme centre des droits de l'homme. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève du 20 au 23 octobre 2025, a également bénéficié des mesures urgentes pendant l'année sous revue.

En 2025, Genève a accueilli divers événements dans le domaine de la numérisation (voir objectif 27 ci-dessous) ainsi que la réunion 2025 de l'examen des progrès du Forum mondial sur les réfugiés, organisée avec le soutien de la Suisse. C'est également à Genève que s'est tenue en 2025 la 7^e réunion conjointe des Conférences des Parties (COP7) aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ainsi que la 6^e Conférence des Parties à la Convention de Minamata. La Suisse a lancé sa campagne pour accueillir à Genève le secrétariat du nouveau panel sciences-politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, dans le but de renforcer la gouvernance globale de l'environnement à Genève.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Dominique ont ouvert une mission permanente à Genève, ce qui consolide encore l'universalité de la Genève internationale, où 185 États sont désormais représentés.

Les projets immobiliers des organisations internationales ont progressé. La dernière phase des travaux de rénovation du Palais des Nations a débuté durant l'année sous revue avec la démolition de la tour E. Les travaux de rénovation du siège de l'OTIF à Berne se sont achevés à l'été 2025. Le projet de démolition et de reconstruction du siège de l'Organisation internationale pour les migrations a été approuvé par l'Assemblée fédérale le 13 juin 2025.

3.1.4 Paix et sécurité

Objectif 12: Bons offices

La Suisse adapte ses instruments établis et nouveaux à un environnement géopolitique changeant afin de continuer à défendre la paix et la sécurité ainsi qu'un ordre international fonctionnel et basé sur des règles. Elle facilite le dialogue, les négociations et la recherche de compromis.

En 2025, le Conseil fédéral a continué d'œuvrer au renforcement du rôle de la Suisse. Le pays exerce toujours huit mandats de puissance protectrice; il a consolidé son rôle d'État hôte de conférences internationales et accepté ou prolongé des mandats de médiation. La Suisse a en outre développé ses partenariats internationaux dans ce même domaine. Le Conseil fédéral est donc en bonne voie pour réaliser cet objectif.

Le Conseil fédéral a continué de développer les capacités de la Suisse à réagir à court terme aux dynamiques conflictuelles et à soutenir les processus de paix, en Syrie et en Ukraine notamment. Le Conseil fédéral est en bonne voie pour réaliser cet objectif.

La Suisse participe toujours à des processus de dialogue et de paix dans le cadre de 20 contextes prioritaires, en collaboration avec des spécialistes, ce qui lui permet d’y développer des réseaux qui intègrent les connaissances contextuelles dans la prise de décision – y compris au niveau de la centrale – et favorisent des réponses rapides aux changements intervenant dans une dynamique conflictuelle

Après la chute du président Assad en Syrie, la Suisse a pu réorganiser rapidement ses activités car, depuis 2020, elle apportait son soutien à un dialogue régional visant à apaiser les tensions et contribuait au travail de mémoire. Dans la région des Grands Lacs, elle s’est aussi adaptée à la nouvelle dynamique résultant de la reprise de la médiation par les États-Unis et le Qatar. Après avoir soutenu l’Angola dans son rôle de médiateur mandaté par l’UA, elle a complété les efforts de paix de Washington et de Doha par des contacts au plus haut niveau. La Suisse accompagne par ailleurs l’Ukraine dans l’élaboration d’une approche globale de la justice transitionnelle, afin d’en garantir la cohérence, compte tenu du nombre important de violations des droits de l’homme et de violations du droit international humanitaire. Elle renforce à cet effet les mesures de recherche de la vérité, de justice et de réparation. Concernant Gaza, le Conseil fédéral a rapidement su tirer parti des possibilités offertes par le plan de paix du président américain et par la résolution du Conseil de sécurité de l’ONU qui s’y rapporte (voir ch. 3.1.2). C’est ainsi que la Suisse n’a pas tardé à envoyer des experts au centre de coordination civilo-militaire.

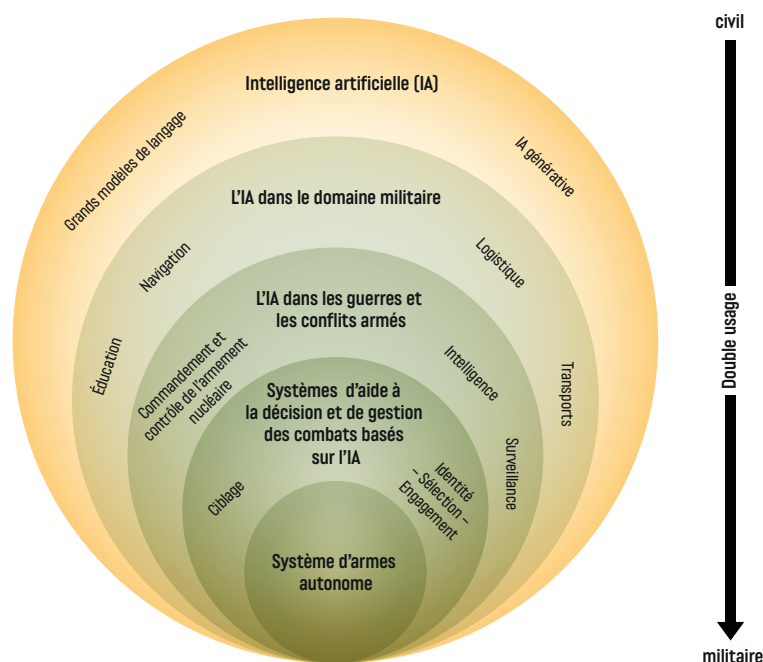
La Suisse augmente ses contributions de qualité dans le cadre de la promotion militaire de la paix. Afin de répondre à un besoin accru de l’ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité et dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le Conseil fédéral a approuvé un programme de développement de ces compétences au sein de l’armée. Les missions menées dans les Balkans occidentaux revêtent toujours une grande importance pour la stabilité de la région (voir ch. 3.1.1). Dès que les besoins, le mandat et les conditions opérationnelles auront été définis, le Conseil fédéral examinera la question d’une participation de la Suisse à la force de stabilisation dans la bande de Gaza.

Objectifs 14: Maîtrise des armements et désarmement

Le Conseil fédéral est favorable à la vision d’un monde sans armes nucléaires. Il agit pour le renforcement de l’architecture de la maîtrise des armements. Il réévalue sa stratégie de contrôle des armements et de désarmement à la lumière de l’évolution du contexte international et l’actualise.

L’évolution du contexte international est allée à l’encontre des objectifs de la Suisse dans plusieurs domaines. La Suisse a cependant enregistré des résultats positifs, notamment en s’engageant pour le dialogue et en prônant des normes primordiales. La nomination d’une Suissesse au poste de directrice générale de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques vient elle aussi confirmer le profil multilatéral inchangé de la Suisse dans ce domaine. Le Conseil fédéral n’est que partiellement en bonne voie pour réaliser cet objectif.

Figure 7: Les divers aspects de l’utilisation civile et militaire de l’IA (source : DFAE).



L'année 2025 a elle aussi été une année compliquée pour la maîtrise des armements et du désarmement. Partout dans le monde, la tendance est à un abandon du désarmement au profit de l'armement en raison des guerres persistantes en Europe, au Proche-Orient et dans d'autres régions. Des drones armés ont ainsi été utilisés, dans une ampleur jamais constatée auparavant, dans plusieurs zones de conflit, en particulier en Ukraine. Les régimes de maîtrise des armements et de désarmement se sont encore érodés : aucune négociation formelle n'a encore été engagée pour la suite du traité New START, conclu entre la Russie et les États-Unis, qui arrivera à échéance en février 2026. Rien n'est donc fixé concernant l'avenir du dernier accord bilatéral visant à limiter les armes nucléaires stratégiques. L'accord sur le nucléaire iranien est quasiment au point mort depuis octobre 2025 (voir ch. 3.1.2). Dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels, des régressions ont également été constatées, se traduisant en particulier par le retrait des pays baltes et de quelques pays d'Europe de l'Est de la Convention sur les mines antipersonnel ou de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La nomination de l'ambassadrice Sabrina Dallafior Matter au poste de directrice générale de l'OIAC constitue en revanche une nouvelle positive. C'est la première fois qu'une Suissesse prend la direction de cette organisation multilatérale de premier plan, dont le siège se trouve à La Haye. Une fois de plus, le Laboratoire de Spiez, qui a célébré ses 100 ans en 2025, a apporté d'importantes contributions à la protection contre les menaces nucléaires, biologiques et chimiques, notamment en organisant la dixième édition de l'atelier consacré au soutien à apporter au secrétaire général de l'ONU en cas de recours à des armes biologiques. Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Suisse a développé ses mesures de confiance et ses activités de vérification.

Dans ce contexte, la Suisse a défendu systématiquement le droit international et plaidé pour le bon fonctionnement des processus multilatéraux, notamment à Genève, qu'elle a renforcé dans son rôle de centre accueillant les discussions politiques et techniques sur le désarmement, ainsi que les débats portant sur les garde-fous à apporter aux nouvelles technologies. Dans des forums multilatéraux, la Suisse a défendu les nouvelles approches de réduction des risques, de non-prolifération et de cybersécurité. Enfin, favorisés par les discussions de fond menées par les experts, des progrès d'ordre procédural ont été accomplis dans le domaine de la sécurité spatiale.

Une attention particulière a été accordée à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire (voir figure 7). La Suisse a plaidé avec succès en faveur de l'établissement à Genève d'un nouveau processus de l'ONU dédié à cette question et elle a renforcé sa diplomatie scientifique en approfondissant sa coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Lors des discussions d'experts tenues à Genève sur les systèmes d'armes autonomes, la Suisse a plaidé en faveur de

l'intégration de certains éléments dans un futur instrument de réglementation.

Dans le domaine nucléaire, la Suisse a poursuivi la coopération en matière de vérification des futurs traités ; associée à l'Irlande et à la Nouvelle-Zélande, elle a, dans le cadre du TNP, soumis de nouvelles propositions visant au renforcement de la transparence. La Suisse a une nouvelle fois participé à la réunion des États parties au traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en tant qu'observatrice, le Conseil fédéral considérant qu'une adhésion à ce traité ne serait pas opportune actuellement.

Objectif 15 : Action humanitaire

La Suisse développe son aide humanitaire en l'associant encore plus étroitement à la coopération au développement et à la promotion de la paix. Le respect du droit international humanitaire et la protection des populations civiles dans les conflits armés restent des préoccupations prioritaires.

L'aide humanitaire de la Suisse s'inscrit toujours dans la continuité. L'année 2025 a toutefois été marquée par une forte progression des besoins mondiaux en la matière. Du fait de la pénurie mondiale de moyens, les fonds ont été concentrés sur les besoins les plus urgents, ce qui s'est fait la plupart du temps au détriment des investissements dans les actions de longue haleine menées en faveur du développement. La Suisse a fermement exigé des parties à des conflits qu'elles respectent le droit international humanitaire, dont elle a condamné les violations. Le Conseil fédéral est en partie sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

En 2025, les besoins humanitaires ont augmenté, tandis que l'accès à l'aide est resté entravé et que les ressources financières mobilisées ont diminué (voir figure 8). Les réductions budgétaires d'ampleur décidées par certains pays donateurs importants, les États-Unis en tête, ont aggravé une situation humanitaire déjà tendue et provoqué de profonds bouleversements. De nombreuses organisations ont dû interrompre leurs activités, tandis que d'autres ont engagé d'importants processus de réforme. Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire de hiérarchiser encore plus les priorités, en privilégiant les mesures d'urgence à brève échéance à la mise en place de structures pérennes. Face à ces enjeux, la Suisse a joué un rôle de premier plan dans les discussions internationales sur la nouvelle orientation du système humanitaire. À l'aide d'initiatives diplomatiques, elle s'est efforcée de pérenniser l'accès à l'aide humanitaire et la protection des populations civiles. Elle a veillé par ailleurs à resserrer les liens entre la promotion de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au développement, ce dont le Comité d'aide au développement de l'OCDE s'est félicité dans son rapport d'examen sur la CI de la Suisse.

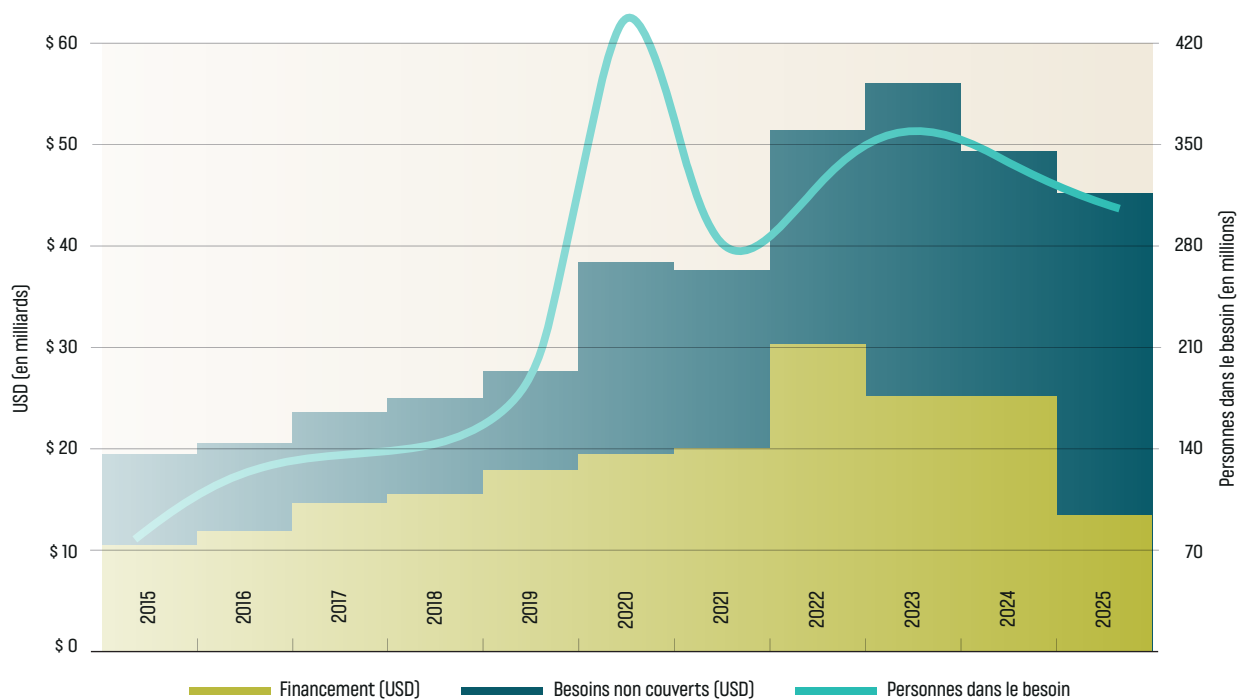


Figure 8 : Besoins humanitaires et pénurie mondiale de financement (source : ONU).

En 2025, la Suisse a consacré un total de 620 millions de francs à l'aide humanitaire, mobilisés prioritairement là où les besoins étaient les plus criants au Soudan et dans les pays voisins, dans le Territoire palestinien occupé et en Ukraine. Elle a également apporté une aide humanitaire dans des pays comme Haïti, le Soudan du Sud, le Venezuela, la Colombie, le Yémen et la République centrafricaine, et envoyé en mission 292 experts du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA). Outre la fourniture directe d'aide humanitaire, la Suisse a soutenu ses trois principales organisations humanitaires partenaires – le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) – en leur allouant près de 300 millions de francs. Depuis 2025, ses trois partenaires disposent d'une plus grande flexibilité pour affecter la plupart des fonds débloqués par la Suisse dans les contextes géographiques. Le CICR et le HCR comptant parmi les plus importantes organisations qui siègent à Genève, le Conseil fédéral a aussi, par son soutien, envoyé un signal en faveur de la Genève internationale.

Enfin, la Suisse a continué à appeler les parties impliquées dans des conflits armés à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

3.1.5 Prospérité et compétitivité

En 2025, les développements internationaux ont à nouveau constitué un défi de taille pour l'économie suisse d'exportation. Les tendances à la régionalisation et à la fragmentation de l'économie mondiale se sont renforcées. Le Conseil fédéral a présenté les principaux développements en matière de politique économique extérieure dans le rapport sur la politique économique extérieure 2025.

Objectif 16 : Cadre économique

La Suisse améliore l'attractivité de sa place économique sur les plans national et international et contribue à un ordre économique et financier international basé sur des règles.

Durant l'année sous revue, le contexte économique global a été marqué par des tensions et des incertitudes. Le Conseil fédéral a arrêté des mesures destinées à atténuer l'impact de cette situation sur l'économie suisse. Il a participé à la mise en place d'un nouveau partenariat commercial plurilatéral et a lancé un projet de loi important dans le domaine de la cyberrésilience. Il est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

En 2025, la Suisse occupait la première place au classement mondial de la compétitivité établi par l'IMD (voir figure 9)⁷⁴. La Suisse reste en outre le pays le plus novateur du monde (selon l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)⁷⁵. L'efficacité de ses entités étatiques et la qualité de son infrastructure sont des facteurs qui contribuent à l'excellence de la Suisse. À l'occasion de son examen annuel, le Fonds monétaire international a lui aussi considéré que la Suisse était l'une des économies les plus compétitives et les plus innovantes. Parallèlement, il existe des risques externes⁷⁶. Lors d'une séance spéciale qui s'est tenue dans le courant de l'année sous revue, le Conseil fédéral a par conséquent décidé d'intensifier les efforts en vue de renforcer la place économique suisse. Le 26 novembre 2025, il a adopté un paquet complet de mesures concrètes visant à alléger la réglementation des entreprises⁷⁷. Le Conseil fédéral s'est également prononcé en faveur du renforcement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, qu'il considère comme un instrument clé. Durant l'année sous rapport, il a aussi décidé de renforcer la cyberrésilience des produits numériques et a donc chargé le DDPS d'élaborer un projet de procédure de consultation législative en collaboration avec le DETEC et le DEFR.

Outre son engagement en faveur d'un ordre économique et financier international fondé sur des règles au sein d'organisations multilatérales telles que l'OMC, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (cf. objectif 9), la Suisse entretient un dialogue bilatéral sur des thèmes économiques et financiers avec certains membres du G20 ainsi qu'avec d'autres États partenaires. Dans le cadre de nombreuses missions économiques, de commissions économiques mixtes et de dialogues financiers, notamment avec le Royaume-Uni, l'UE et ses États membres, la Chine, le Japon, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Brésil et l'Indonésie, la Suisse s'est aussi efforcée d'obtenir un accès facilité à ces marchés. Afin de renforcer ses relations commerciales, la Suisse a en outre créé en septembre, avec 13 autres pays⁷⁸, le FIT Partnership: une nouvelle initiative plurilatérale réunissant des économies de taille petite ou moyenne ayant un intérêt manifeste pour un commerce mondial ouvert et fondé sur des règles. Cette initiative permet à ses membres d'accroître leur influence et de renforcer le système commercial fondé sur des règles. En outre, le FITP élabore des solutions concrètes pour relever les défis qui se posent dans le commerce mondial.

Les négociations avec l'UE relatives au paquet portant sur la stabilisation et le développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) ont pu être closes formellement durant l'année sous rapport (cf. objectif 1). Il s'agissait là de l'une des priorités du Conseil fédéral.

74 International Institute for Management Development: [World Competitiveness Ranking 2025](#).

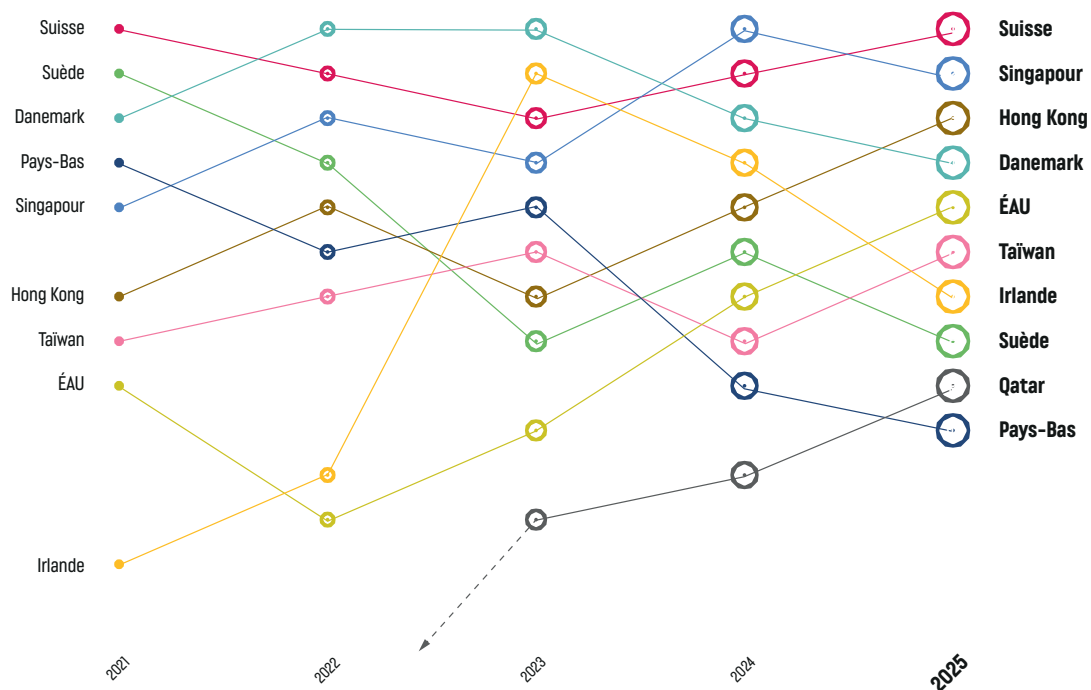
75 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle: [indice mondial de l'innovation 2025](#).

76 Examen annuel du FMI: l'économie suisse résiliente et innovante dans un contexte international incertain, 1.7.2025; [IMF Staff Country Reports, Switzerland: 2025 Article IV Consultation](#), 16.9.2025.

77 Le Conseil fédéral adopte un paquet de mesures pour la compétitivité de l'économie suisse, 26.11.2025.

78 Brunéi, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, Islande, Liechtenstein, Malaisie, Maroc, Nouvelle Zélande, Norvège, Panama, Rwanda, Singapour et Uruguay.

Figure 9: Les dix pays les mieux évalués du World Competitiveness Ranking 2025 [source: IMD].



Objectif 17 : Résilience économique

La Suisse assure un cadre favorisant la diversification du commerce extérieur, tant au niveau géographique que sur les plans des fournisseurs et acheteurs. Elle renforce à cet effet la coopération avec des partenaires, notamment dans le domaine des biens et services vitaux.

Le nouvel ordre commercial auquel aspirent les États-Unis ne fait qu'augmenter la pression à agir en rapport avec cet objectif. Le Conseil fédéral a continué de multiplier les accords de libre-échange et il a fait préparer un projet législatif dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement médical. Il n'a, par contre, pas fait de progrès en ce qui concerne la collaboration avec des partenaires en vue d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement. Le Conseil fédéral n'est que partiellement sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Dans le contexte actuel, la diversification des marchés devient de plus en plus importante et des étapes significatives ont été franchies durant l'année couverte par le rapport en vue d'étendre le réseau des accords de libre-échange. Les accords avec l'Inde et la Moldova sont entrés en vigueur et de nouveaux accords de libre-échange ont été signés avec les États du Mercosur, avec la Malaisie, le Kosovo et la Thaïlande. En outre, l'accord avec l'Ukraine a été remis à jour. Pour renforcer les règles internationales régissant le commerce numérique, un accord a en outre été signé avec Singapour dans le cadre de l'AELE. Dans une optique plus générale, il importe de relever que la coopération internationale contribue à stabiliser et à diversifier le commerce extérieur. Dans le but de moderniser l'assurance contre les risques à l'exportation, le Conseil fédéral a amorcé une révision partielle de la loi ad hoc⁷⁹.

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral a aussi lancé la procédure de consultation relative au contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical ». Il entend renforcer l'approvisionnement de la Suisse en produits thérapeutiques et autres biens médicaux. Estimant toutefois que l'initiative n'est pas assez efficace et ciblée, le Conseil fédéral lui oppose un contre-projet direct. Celui-ci confère à la Confédération la compétence d'intervenir de manière spécifique en cas de pénurie imminente, lorsque l'approvisionnement ne peut pas être assuré par d'autres moyens.

Objectif 18 : Formation, recherche et innovation

La Suisse développe de nouvelles coopérations bilatérales et multilatérales afin de renforcer son positionnement stratégique global. De plus, en tant qu'État hôte, elle pose les jalons pour favoriser le développement à long terme du CERN.

La Suisse continue d'avoir une longueur d'avance sur les autres pays dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Le Conseil fédéral a mis en place de nouvelles coopérations et pris des mesures devant permettre à la Suisse de maintenir sa position stratégique. Le Conseil fédéral est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Le Conseil fédéral a déterminé les grandes lignes de sa politique en matière de FRI dans son message FRI pour les années 2025 à 2028. Les Chambres fédérales ont fixé le plafond des dépenses dans ce domaine à 29,2 milliards de francs. Grâce aux investissements publics et à d'autres mesures visant à assurer un cadre général favorable, le système FRI suisse figure régulièrement en très bonne position dans les classements internationaux, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité des publications scientifiques. En 2025, la Suisse a conservé sa première place dans l'Indice mondial de l'innovation établi par l'OMPI, et ce pour la quinzième année consécutive.

Les infrastructures de recherche nationales et internationales auxquelles la Suisse participe ont une nouvelle fois apporté une contribution précieuse à la recherche internationale. Au CERN, la faisabilité du Futur collisionneur circulaire, qui constituera l'infrastructure clé pour l'avenir de l'organisation, a pu être confirmée en 2025 et des mesures ont été prises en Suisse afin de soutenir le développement des technologies nécessaires à cet effet. La Suisse a en outre adhéré à quatre nouvelles infrastructures de recherche européennes régies par le cadre juridique ERIC. Elle a aussi poursuivi ses contributions aux programmes spatiaux développés dans le cadre de l'Agence spatiale européenne.

Dans le domaine FRI, la Suisse a continué de renforcer ses relations bilatérales avec différents pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, les États-Unis, l'Afrique du Sud, les pays du Golfe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La priorité a été accordée aux domaines présentant un intérêt stratégique, tels que les technologies quantiques, la numérisation, l'intelligence artificielle ou encore la santé. En ce qui concerne la signature de l'accord EUPA, il convient de se référer à l'objectif 1.

La sécurité des connaissances est devenue un enjeu stratégique global auquel la Suisse, en raison de la forte internationalisation de ses domaines formation, recherche et innovation, se doit d'apporter des réponses. En 2025, un groupe de travail interdépartemental a identifié les principaux risques liés à la sécurité des connaissances et a proposé des mesures concrètes pour garantir une coopération internationale aussi ouverte que possible, mais aussi prudente que nécessaire.

Sur le plan multilatéral, la Suisse a pris une part active dans différents organismes internationaux, tels que les agences de l'ONU, le Conseil de l'Europe ou encore l'OCDE. À l'invitation de l'Afrique du Sud, la Suisse a en outre participé aux travaux

79 [RS 946.10](#)

du G20 ainsi qu'à la rencontre ministérielle consacrée à la recherche et à l'innovation.

Objectif 19 : Développement économique et humain durable

La Suisse améliore l'accès des pays prioritaires de la CI au marché mondial et encourage la création d'emplois décents pour les populations. Elle le fait notamment en améliorant la situation du secteur privé local et en soutenant les PME de ces pays.

La mise en œuvre de cet objectif a déjà bien avancé durant la première année couverte par la stratégie de coopération internationale 2025–2028. Grâce aux progrès réalisés dans la numérisation des processus de travail ainsi que dans la saisie et l'analyse des données, des pas importants sont sur le point d'être franchis en vue d'améliorer la mesure de l'efficacité. Le rapport d'examen du Comité d'aide au développement de l'OCDE salue notamment l'orientation sur le long terme des programmes suisses menés dans des contextes instables ainsi que la solide expertise du personnel. Le Conseil fédéral est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Au milieu de l'année sous revue, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a publié son [rapport d'examen sur la CI de la Suisse](#). Il s'y félicite du recentrage géographique opéré par la DDC ainsi que de l'amélioration de son système de gestion des données axée sur les résultats depuis 2019, l'année du dernier examen. La [stratégie de coopération internationale 2025–2028](#), adoptée par le Parlement en décembre 2024, doit maintenant permettre à la CI de poursuivre sur cette lancée. Les coupes budgétaires de 110 millions de francs pour 2025 et de 321 millions au total pour la période de 2026 à 2028 décidées par les Chambres fédérales appellent un affinement des priorités⁸⁰.

En 2025, la Suisse a accueilli à Genève la « Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe », la plus importante conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Dans ce cadre, la Suisse a pu apporter son expertise internationale et mettre en lumière le rôle important que joue la Genève internationale. Lors de sa participation à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement à Séville, elle a plaidé en faveur d'un financement plus efficace et de l'amélioration des systèmes de données et de statistiques. L'adoption du document final intitulé *Compromiso de Sevilla* (l'engagement de Séville) marque une étape importante de la réforme et du renforcement du système global de financement du développement durable.

⁸⁰ Coopération au développement : mise en œuvre des décisions du Parlement par le DFAE et le DEFR, 29.1.2025.

Dans le cadre de ses efforts multilatéraux de lutte contre la pauvreté, la Suisse a contribué à hauteur de 600 millions de francs à la 21^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, destinées à aider les pays les plus pauvres. La DDC a renforcé sa coopération avec le secteur privé : en 2025, elle a réalisé une centaine de projets en partenariat avec plus d'un millier d'acteurs du secteur privé, des PME pour la plupart.

Objectif 20 : Services de base

Dans les pays prioritaires de la CI, la Suisse améliore l'accès aux services de base, leur qualité et leur couverture pour les catégories de population les plus pauvres et défavorisées.

En ces temps marqués par des difficultés de financement à l'échelle mondiale, la Suisse a continué à se concentrer sur l'amélioration des services de base dans ses pays partenaires. Les coupes draconiennes décidées par d'importants pays donateurs viennent restreindre la coopération internationale partout dans le monde, ce qui a un impact négatif sur les services de base fournis à un grand nombre de personnes. Le Conseil fédéral n'est donc que partiellement sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

L'accès aux soins, à l'éducation et à des infrastructures de base, mais aussi la sécurité alimentaire, sont essentiels à la lutte contre la pauvreté dans le monde ainsi qu'à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Des progrès ont été enregistrés notamment dans les domaines de l'alimentation et de la santé, par exemple grâce au soutien apporté à des projets de recherche comme ceux du Partenariat mondial de recherche agricole, dont les innovations sont appliquées sur plus de 200 millions d'hectares dans le monde et génèrent une valeur économique de quelque 47 milliards de dollars.

Les coupes dans les fonds publics destinés au développement, décidées un peu partout dans le monde, ne sont pas restées sans conséquence et les restrictions ont été encore plus douloureuses en 2025 : plusieurs pays tels que les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Finlande ou les Pays-Bas ont, tout comme la Suisse, annoncé des réductions parfois draconiennes. À elle seule, l'agence américaine pour le développement (USAID) a dénoncé plus de 80 % de tous ses contrats de projet. À noter qu'en 2024, les États-Unis avaient encore contribué à hauteur de 63,3 milliards de dollars à l'APD, ce qui représente près d'un tiers de l'aide apportée par tous les États de l'OCDE.

Cette évolution a eu des répercussions directes sur les services de base fournis dans le monde : l'aide alimentaire a dû être rationnée, des centres médicaux ont été fermés et la distribution de médicaments a dû être suspendue. La CI de la Suisse a elle aussi subi le contrecoup des coupes budgétaires. À partir de 2025, la Suisse a ainsi recentré ses activités en matière de lutte contre le VIH/SIDA sur l'OMS et le Fonds

mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, auquel elle contribuera à hauteur de 64 millions de francs au total pour la période de 2026–2028. Le retrait de projets décidé par les États-Unis, en particulier, a néanmoins eu de sérieuses répercussions sur certains projets suisses. Même s'ils n'étaient pas co-financés par les États-Unis, la plupart d'entre eux ont été affectés principalement par les effets en cascade de ces retraits. Avec tous les autres qui ont eu lieu, ces bouleversements appellent non seulement une révision des priorités, mais aussi la recherche de nouveaux donateurs, de nouvelles formes de coopération ainsi que de modèles de financement novateurs.

3.1.6 Environnement

Objectif 21: Changement climatique

La Suisse s'engage pour un régime climatique international efficace impliquant les gros émetteurs. Dans le cadre de la CI, elle soutient les voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans ses pays prioritaires. Grâce à des accords bilatéraux, elle s'assure l'accès à des sites de stockage de CO₂ à l'étranger.

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral s'est investi, aux niveaux bilatéral et multilatéral, pour un régime climatique international efficace. Dans le domaine du climat, il continue de mettre en œuvre des projets bilatéraux qui visent à réduire ou à stocker les émissions de gaz à effet de serre. La situation géopolitique fait cependant obstacle aux progrès de la politique climatique internationale. Par conséquent, le Conseil fédéral est seulement en partie sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

L'année sous revue a été marquée par la dénonciation de l'accord de Paris par les États-Unis, qui sont le deuxième émetteur de gaz à effet de serre du monde. Il va de soi que cette défection complique encore davantage la réalisation des objectifs mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Lors de la COP30 en novembre, les 194 pays présents ont pu adopter un compromis par consensus, même si aucun progrès notable n'a pu être réalisé. Ainsi, en raison de l'opposition de grands producteurs de pétrole, il n'a pas été possible d'adopter une feuille de route contraignante pour l'abandon des énergies fossiles. Au lieu de cela, le Brésil a annoncé une feuille de route en dehors des négociations. S'agissant du soutien financier accordé aux pays en développement pour leur adaptation aux changements climatiques, les États parties ont convenu de le tripler d'ici 2035.

La Suisse a signé de nouveaux accords bilatéraux avec le Kenya, la Zambie et la Mongolie qui, conformément à l'art. 6 de l'accord de Paris, permettront la mise en œuvre de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En juin, elle a aussi signé un accord sur le stockage de CO₂ avec la Norvège. Cet accord lui permettra de stocker du CO₂ en

Norvège et les émissions négatives pourront faire l'objet d'échanges. Un traité bilatéral a été signé avec le Danemark pour le stockage du CO₂ dans ce pays.

En mars et en septembre 2025, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'est penché sur l'exécution de l'arrêt de la Cour EDH du 9 avril 2024 en l'affaire « Aînées pour le climat » et a félicité la Suisse pour la mise en place d'un cadre juridique complet. La procédure de surveillance est toujours en cours.

La Suisse s'est aussi engagée en faveur de la prise en compte des risques de sécurité liés au climat, par exemple en finançant un poste de conseiller pour le changement climatique, la paix et la sécurité au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ou en soutenant le processus mis en place par cette dernière en vue de la détermination d'une position africaine commune sur ce thème.

La Suisse a continué de prendre une part active à plusieurs programmes de gestion durable, de restauration ou de protection des forêts et encouragé l'accès à une énergie produite de manière efficace et propre à un prix abordable pour tous. Elle a par ailleurs réussi à mettre en place des partenariats prometteurs en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'adaptation de l'agriculture paysanne aux changements climatiques en Afrique orientale et occidentale. Pour les années 2025 à 2029, la Suisse a décidé d'allouer une nouvelle contribution de 15 millions de francs au Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, qui aide les pays en développement à gérer les risques liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique. En mai, elle a organisé la conférence *Overcoming the Barriers to Food Systems Transformation* à Brasilia, en collaboration avec la présidence de la COP30 au Brésil. Fin 2025, le projet pilote Weather4UN basé à Genève est passé en phase opérationnelle. La Suisse contribue ainsi de manière déterminante à ce que le système de l'ONU et les organisations humanitaires disposent d'un meilleur accès aux informations sur les situations météorologiques critiques.

Lors des négociations qui ont eu lieu sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Suisse a soutenu l'adoption de l'accord « zéro émission nette » visant à réduire les quantités de CO₂ émis par le transport maritime mondial. L'accord, qui vise à promouvoir le passage à des carburants et à des technologies neutres pour le climat dans le transport maritime aux fins de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050, n'a pas encore pu être adopté.

Objectif 22 : Biodiversité et pollution

La Suisse encourage la protection et l'utilisation durable de la biodiversité mondiale. Elle cherche à renforcer les synergies entre les conventions pertinentes et à réaliser les objectifs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle s'attache à mettre en place des normes élevées dans les domaines des produits chimiques et des déchets, de l'extraction et du commerce des matières premières, ainsi que de l'infrastructure.

Les travaux menés à l'échelle internationale pour protéger la biodiversité et élever le niveau des normes environnementales ont continué à progresser. La situation géopolitique fait cependant obstacle à tout progrès majeur. Le Conseil fédéral est en partie sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

À l'occasion du deuxième volet de la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, différentes décisions de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ont pu être prises, plus particulièrement en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle et le financement. La Suisse a notamment milité en faveur d'un mécanisme de contrôle s'appliquant à l'ensemble des conventions pertinentes. Lors de la 20^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les 185 États membres, dont la Suisse, ont décidé de modifier la liste des espèces protégées en vertu de la CITES. La Suisse s'est également engagée en faveur de l'égalité d'accès des agriculteurs aux ressources génétiques en coorganisant la 11^e session de l'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁸¹. Elle a en outre présidé cette 11^e session.

En janvier 2025, le Conseil fédéral a signé l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et a mis en route la préparation du projet de consultation en vue de la ratification de l'accord et de sa mise en œuvre en Suisse. L'accord ayant été ratifié par plus de 80 États, il est entré en vigueur en janvier 2026. À la conférence de l'ONU sur les océans organisée à Nice en juin conjointement par la France et le Costa Rica, la Suisse a réaffirmé son engagement en faveur de la protection et du développement durable des océans. Dans le cadre des négociations sur le code minier de l'Autorité internationale des fonds marins, la Suisse a plaidé en faveur de l'adoption d'un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes et de normes environnementales les plus élevées possible. Elle s'est en outre ralliée à une déclaration commune lancée à l'initiative de la France, visant à protéger les grands fonds marins en haute mer de l'exploitation des ressources des fonds marins

et mettant l'accent sur le principe de précaution et l'importance de la science pour guider nos actions.

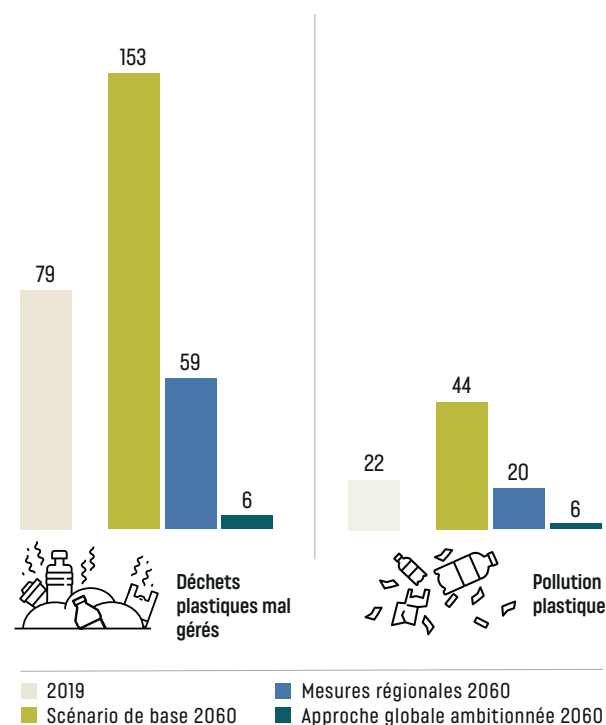


Figure 10 : déchets plastiques à l'horizon 2060 – comparaison avec 2019 en fonction de différents scénarios (source : OCDE).

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé de poursuivre les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les polluants organiques persistants, les métaux lourds, les pesticides et certains produits chimiques industriels. Elle a également décidé de poursuivre le processus de réduction de la pollution liée à l'extraction et à l'exploitation des ressources minérales. Les travaux sur un traité mondial juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique ont été poursuivis dans le cadre de deux nouveaux cycles de négociations, mais n'ont pas pu être conclus. En sa qualité de pays hôte de la session de négociation qui s'est tenue à Genève, la Suisse a eu l'occasion de démontrer l'agilité dont la Genève internationale sait faire preuve face aux besoins à court terme de négociations multilatérales. Les négociations en vue de créer un groupe d'experts scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution ont été conclues avec succès. La Suisse s'efforce maintenant d'obtenir l'installation de son secrétariat à Genève. Genève a aussi accueilli la 7^e réunion conjointe des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ainsi que la 6^e Conférence des Parties à la Convention de Minamata. Lors de ces rencontres, des décisions ont été prises pour faire avancer la réalisation des objectifs dans le domaine des produits chimiques et des déchets.

81 [RS.O.910.6](#)

Objectif 23 : Énergie

La Suisse actualise sa politique énergétique extérieure, notamment en vue de renforcer sa sécurité énergétique et la sécurité nucléaire civile. Elle promeut la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 en matière d'énergie et améliore l'accès à l'énergie propre dans le cadre de la CI.

Le Conseil fédéral a approuvé l'accord sur l'électricité dans le cadre du paquet visant à stabiliser et à développer les relations Suisse-UE (Bilatérales III). L'accord sur l'électricité contribue à augmenter la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et renforce la compétitivité de son économie tout en ayant tendance à avoir un effet positif sur les prix de l'électricité. Le Conseil fédéral est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

En 2025, la sécurité de l'approvisionnement était en point de mire de la coopération de la Suisse avec ses partenaires européens et différentes organisations internationales en matière de politique énergétique. Sa situation géographique et la qualité de son réseau électrique renforcent la position de la Suisse en tant que partenaire fiable au cœur de l'Europe.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, l'alimentation des centrales suisses en combustible est assurée grâce à la des pays fournisseurs. En février 2025, le groupe Axpo et Kazatomprom (Kazakhstan) ont signé un accord de livraison d'uranium destiné aux centrales nucléaires de Leibstadt et de Beznau, ce qui permet de diversifier encore la provenance de l'uranium livré en Suisse.

Sur le plan multilatéral, la sécurité de l'approvisionnement s'est révélée être en porte-à-faux avec la transition énergétique. Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse s'efforce d'améliorer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous en soutenant des partenariats et des programmes qui visent à améliorer l'accès à une énergie propre tout en contribuant à la sécurité énergétique globale, à la stabilité climatique et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La Suisse a activement participé aux négociations qui ont abouti à la modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie. Dans sa nouvelle version, le traité a été adapté aux nouvelles normes en matière de protection des investissements. De plus, il augmente la transparence du règlement des différends et précise le droit des États de régler lorsque l'intérêt public le requiert. Il permet aussi aux parties d'exclure désormais certains agents énergétiques fossiles de la protection des investissements, une option à laquelle la Suisse a recours spécifiquement pour faire barrage à l'utilisation d'agents énergétiques particulièrement préjudiciables au climat. La Suisse a aussi pris part à la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie, au Comité de l'énergie durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ainsi qu'à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'assemblée générale de

l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Elle s'est également engagée dans les instances internationales pour une amélioration continue de la sécurité nucléaire au niveau mondial.

3.1.7 Démocratie et gouvernance

Objectif 24 : Diplomatie de la démocratie

La Suisse renforce son profil en matière de politique étrangère de soutien à la démocratie. Elle met en œuvre des programmes visant à renforcer les institutions et les processus démocratiques dans les pays partenaires et se mobilise en faveur de la démocratie dans le dialogue politique et au niveau multilatéral.

Le Conseil fédéral a fait progresser la mise en œuvre de programmes visant à renforcer les institutions et les processus démocratiques. Il est sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Les [lignes directrices sur la démocratie 2025–2028](#), publiées en mai 2025, contiennent une définition des objectifs que poursuit la Suisse et décrivent les instruments mis en œuvre à cet effet. Elles visent à renforcer la résilience des démocraties existantes, notamment en améliorant le cadre social et institutionnel. L'une des initiatives dans ce domaine a, par exemple, permis d'aider le gouvernement de la Mongolie à lancer un dialogue régional sur la démocratie avec d'autres pays, notamment sur la question de la participation des citoyennes et des citoyens aux amendements constitutionnels. Au Costa Rica et en Pologne, la Suisse fait appel à des experts en démocratie, afin qu'ils mettent sur pied des projets et créent les réseaux nécessaires à cet effet. Le Costa Rica a en outre bénéficié d'un soutien pour l'élaboration d'un pacte d'éthique non partisan dans la perspective des élections de 2026. Pendant l'année sous revue, la Suisse a aussi participé à onze missions internationales d'observation électorale organisées par l'OSCE, l'UE ou l'Organisation des États américains. Elle y a délégué 69 personnes.

En sa qualité de présidente de [l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale](#), la Suisse a en outre augmenté la visibilité et l'efficacité de l'organisation multilatérale, qui a fêté son 30e anniversaire. Par ailleurs, le renforcement du rôle des institutions démocratiques et la protection des libertés fondamentales sont l'une des cinq priorités qui ont été définies pour la présidence suisse de l'OSCE en 2026.

Objectif 25 : Droits de l'homme

La Suisse défend la protection et la promotion des droits de l'homme sur les plans bilatéral et multilatéral. Elle contribue à la consolidation du cadre juridique et institutionnel au niveau international. Elle soutient l'égalité des sexes, en particulier les droits des femmes et des filles.

Durant l'année sous revue et la première phase de son mandat au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Suisse s'est montrée à la hauteur en exerçant sa présidence avec efficacité. Au sein de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le Conseil fédéral a joué le rôle de bâtisseur de ponts en s'investissant activement en faveur d'une déclaration d'intention ambitieuse dans l'esprit de la déclaration de Beijing. Il est donc sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

La situation des droits de l'homme reste tendue partout dans le monde : alors que certains conflits armés s'intensifient, la société civile et l'universalité des droits de l'homme sont de plus en plus sous pression (voir figure 11). En 2025, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a, pour la première fois, été présidé par la Suisse. Les priorités de sa présidence étaient d'augmenter l'efficacité du conseil et de promouvoir la recherche de consensus. Malgré la décision des États-Unis, d'Israël et du Nicaragua de quitter le Conseil, la Suisse est parvenue à le faire travailler de manière constructive.

En parallèle, elle a favorisé une meilleure efficacité grâce à l'utilisation des technologies numériques par les organes de traités de l'ONU qui sont chargés de surveiller le respect des droits de l'homme. Sous l'égide de la Suisse, la résolution sur la peine de mort a obtenu le plus haut niveau d'approbation jamais atteint au Conseil des droits de l'homme. Cette résolution juridiquement non contraignante vise à prévenir les violations des droits de l'homme liées à l'application de la peine de mort et à renforcer les normes internationales. En parallèle, elle a favorisé une meilleure efficacité grâce à l'utilisation des technologies numériques par les organes de traités de l'ONU qui sont chargés de surveiller le respect des droits de l'homme. Sous l'égide de la Suisse, la résolution sur la peine de mort a obtenu le plus haut niveau d'approbation jamais atteint au Conseil des droits de l'homme. Cette résolution juridiquement non contraignante vise à prévenir les violations des droits de l'homme liées à l'application de la peine de mort et à renforcer les normes internationales.

La Suisse a également renforcé les droits de l'homme dans d'autres enceintes. La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a participé à la 69^e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU à New York, qui marquait le 30^e anniversaire de la Déclaration de Pékin. Grâce à son expertise, la Suisse a joué un rôle actif dans les négociations : elle a œuvré en faveur d'un plan d'action global et complet pour renforcer l'égalité des sexes ainsi que les droits des femmes et des filles et s'est mobilisée pour l'adoption d'une déclaration forte. Lors de la Conférence de Varsovie sur la

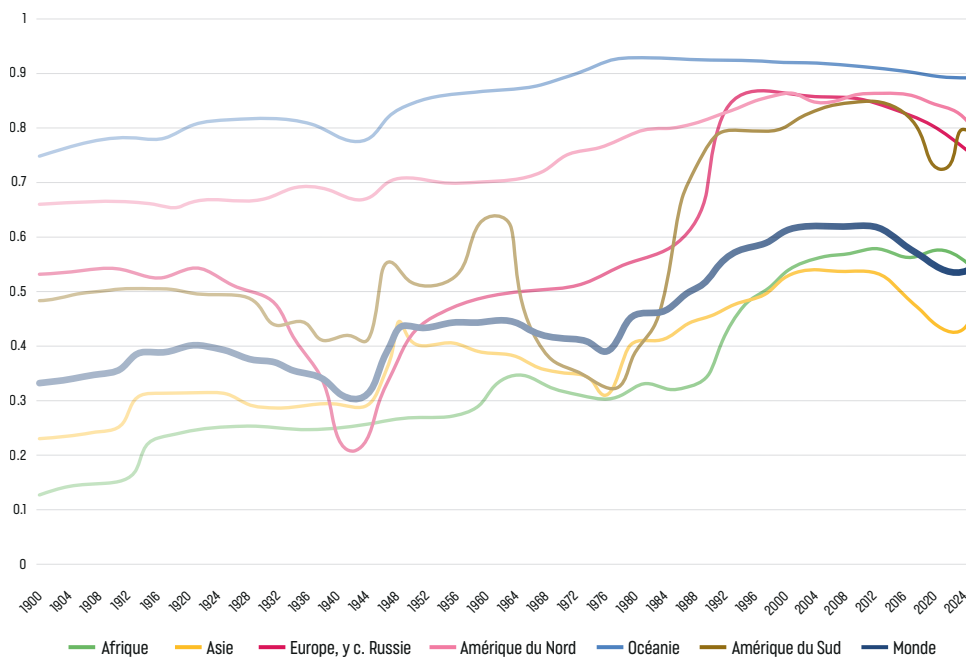


Figure 11 : Index des droits de l'homme (absence de torture par des représentants de l'État, d'assassinats politiques, de travail forcé; reconnaissance des droits de propriété ainsi que des libertés de culte, de mouvement, d'expression et d'association), aperçu chronologique avec pondération démographique (source : V-Dem 2025, traité par Our World in Data).

dimension humaine organisée par l'OSCE, la Suisse a réaffirmé ses priorités en matière de défense de la démocratie et des droits de l'homme pendant sa présidence de l'organisation en 2026.

Au niveau bilatéral, des sessions sur les droits de l'homme ont eu lieu avec différents pays en 2025. Pour la première fois, la Suisse en a organisé une avec la Chine. À cette occasion, elle a aussi abordé la question de la répression transnationale, notamment dans la perspective de la situation des Ouïgours et des Tibétains vivant sur son territoire. D'autres dialogues sur les droits de l'homme ont été conduits avec l'Iran, le Mexique, le Nigéria (dans le cadre de consultations politiques) et l'UE.

Objectif 26 : Législation extraterritoriale

La Suisse cherche à garantir la sécurité des entreprises suisses dans leurs relations avec les différentes sphères juridiques. La Confédération élabore des lignes directrices pour les entreprises suisses avec la participation de toutes les parties prenantes. Sur cette base, la création d'un instrument international incluant des principes pour la gestion par les États de la législation extraterritoriale sera examinée.

En 2025, le Conseil fédéral a fait avancer les travaux relatifs aux nouvelles bases légales pour l'obtention de moyens de preuve électroniques à l'étranger ainsi que pour le renforcement de la sécurité juridique et pour la prévention de conflits de droits dans l'intérêt des fournisseurs de services numériques. Même si l'élaboration de lignes directrices pour les entreprises suisses et la création d'un instrument international n'étaient pas prioritaires, le Conseil fédéral est sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

Durant l'année sous rapport, la sécurité juridique a été renforcée grâce au dialogue continu avec des partenaires en Suisse et dans le reste du monde. Après l'alignement de la législation suisse sur le Règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) en 2024,⁸² la question qui a été au centre des débats en 2025 était celle de l'opportunité d'une adaptation au règlement *e-Evidence* de l'UE. Les bases légales en perspective devront respecter la protection des données ainsi que les droits procéduraux des intéressés tout en permettant de renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière. L'échange de moyens de preuve électroniques devra en outre être facilité dans le respect des principes de l'état de droit et dans un souci de prévention des conflits normatifs⁸³.

Certaines questions relatives aux effets extraterritoriaux de la législation ont aussi été analysées dans le cadre des travaux sur la souveraineté numérique. Dans le rapport rédigé en réponse au postulat 22.4411 Z'graggen, le Conseil

fédéral relève que les critères habituels du droit international appliqués pour délimiter les juridictions, comme le principe de territorialité, deviennent flous dans l'espace numérique. Le groupe de travail interdépartemental sur la souveraineté numérique institué tout récemment se penchera sur ces questions au fur et à mesure qu'elles se poseront et s'efforcera de trouver des pistes pour y répondre⁸⁴.

Dans le contexte d'une mondialisation et d'imbrications économiques croissantes, la Suisse continue de constater que l'activité législative a tendance à produire des effets extraterritoriaux. La Confédération applique pourtant une stratégie pragmatique, fondée sur l'adaptation d'actes normatifs spécifiques ainsi que sur la promotion du dialogue avec les groupes d'intérêt en Suisse. Pour le moment, la création d'un instrument international ou la mise en place de grandes La Confédération préfère en effet miser sur des solutions pratiques pour assurer la sécurité juridique des entreprises et de la population suisses dans un contexte juridique de plus en plus complexe au niveau international.

Objectif 27 : Gouvernance numérique

La Suisse est favorable à une gouvernance numérique ouverte, inclusive et respectueuse des droits de l'homme. Elle s'engage en faveur d'un cadre réglementaire international en matière d'IA et lance une initiative globale qui, sur la base de l'autodétermination numérique, permet de créer des espaces de données transnationaux fiables et d'instaurer une gouvernance internationale des données.

En 2025, la Suisse a renforcé sa prééminence internationale en matière de gouvernance numérique au moyen d'initiatives et de coopérations novatrices. Elle a aussi, par la même occasion, consolidé le rôle clé joué par Genève comme cheville ouvrière de la gouvernance numérique. Le Conseil fédéral est sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.

La réglementation mondiale de l'IA gagne en importance. Les États-Unis, l'UE et l'Asie adoptent des approches différentes. Le 12 février 2025, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une approche réglementaire européenne et a chargé l'administration d'élaborer d'ici fin 2026 un projet de consultation pour la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA.

En juin 2025, le Conseil fédéral a décidé d'organiser un sommet sur l'IA à Genève en juin 2027. Ce sommet vise à renforcer la visibilité internationale de la Genève internationale et le rôle de la Suisse dans les efforts actuels de régulation internationale de l'IA⁸⁵.

82 RS 235.1

83 Poursuites pénales internationales : faciliter l'obtention de moyens de preuve électroniques, 9 avril 2025.

84 Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la souveraineté numérique de la Suisse, 26 novembre 2025.

85 La Suisse prête à accueillir un sommet mondial sur l'intelligence artificielle en 2027, 25.6.2025.

Dans ce contexte, le Réseau international de calcul et d'IA (*International Computation and AI Network*, ICAIN), lancé en 2024, a continué à contribuer à la démocratisation de l'accès aux technologies de l'IA au cours de l'année sous revue. En 2025, le réseau a ainsi lancé un projet pilote en collaboration avec *Data Science Africa* au Kenya, qui porte sur l'agriculture et le climat. En collaboration avec le CICR, il a en outre lancé des projets novateurs dans le domaine humanitaire.

La Suisse a continué de soutenir la mise en œuvre du Pacte numérique mondial des Nations Unies, adopté en 2024. Le nouveau dialogue de l'ONU sur la gouvernance de l'IA aura lieu à Genève en 2026, ce qui doit être considéré comme un succès pour la Suisse sur le plan des négociations. De concert avec l'UIT et différentes autres organisations internationales, la Suisse a organisé à Genève un événement de haut niveau dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Cette conférence a apporté une contribution importante dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des résultats du SMSI par l'Assemblée générale de l'ONU à la fin de 2025. Le document final du SMSI+20, adopté par consensus, reflète soit entièrement, soit en grande partie les objectifs de la Suisse. À l'UNESCO, elle a soutenu l'organisation de la Conférence sur le renforcement des capacités en matière d'IA et de transformation numérique dans le secteur public.

Dans le domaine de la cybersécurité, la Suisse a continué de renforcer ses relations et coopérations internationales. Elle participe activement aux processus multilatéraux, notamment dans le cadre de l'ONU et de l'OSCE. Elle s'investit résolument en faveur de l'application et du respect du droit international (humanitaire) et se fait l'avocate d'un comportement responsable des États dans le cyberspace. Le [Dialogue de Genève](#), mis en place par la Suisse, ainsi que le *Geneva Manual*, élaboré et publié dans ce cadre, sont parmi les instruments qui servent cette cause. La Suisse a aussi continué de contribuer au renforcement des capacités, notamment en accueillant, en mai 2025, la deuxième édition de la *Global Conference on Cyber Capacity Building* à Genève et en lançant la *Geneva Cyber Week*, qui aura désormais lieu chaque année⁸⁶. Dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, la Suisse accroît sa présence: elle entretient des échanges avec des partenaires stratégiques et préside le *Working Party on Digital Security* de l'OCDE.

En sa qualité de membre du groupe de pilotage de la Coalition pour la liberté en ligne, la Suisse a poursuivi ses efforts de protection des droits de l'homme dans l'espace numérique. Elle a en outre maintenu son soutien au projet *B-Tech* du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et contribué au développement de lignes directrices pratiques pour une conception de systèmes d'IA conforme aux droits de l'homme.

⁸⁶ La deuxième édition de la *Global Conference on Cyber Capacity Building* a lieu à Genève, 13.5.2025.

Objectif 28 : Diplomatie scientifique anticipatoire

La Suisse se positionne comme un leader dans ce domaine et veille, en collaboration avec les acteurs du secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation, à ce que les connaissances et les recommandations scientifiques soient examinées à un stade précoce et davantage prises en compte dans les décisions des instances multilatérales. L'efficacité et l'efficacité du multilatéralisme en seront améliorées.

*La Suisse est parvenue à consolider sa position de pointe dans le domaine de la diplomatie scientifique anticipatoire. L'un des événements marquants de l'année sous revue a été le lancement du *Global Curriculum for Anticipatory Leadership*. Le Conseil fédéral est sur la bonne voie pour la réalisation de cet objectif.*

La fondation GESDA, créée par le Conseil fédéral et le Conseil d'État genevois en 2019, anticipe les avancées scientifiques et facilite le dialogue entre la science, la diplomatie, le secteur privé, les milieux philanthropiques et la société civile, favorisant ainsi le développement de solutions innovantes orientées vers le futur. Par ses activités, GESDA contribue au renforcement du multilatéralisme et au renouvellement de la Genève internationale. Une des priorités de la fondation était de lancer le *Global Curriculum for Anticipatory Leadership*. Le but de cette initiative est de transmettre aux décideurs politiques des compétences qui leur permettront d'appréhender les complexités technologiques du XXI^e siècle et d'en tirer parti. Avec son Portail public genevois de l'anticipation, GESDA a aussi contribué au pavillon suisse à l'exposition universelle d'Osaka. Au terme de son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse a invité les membres actuels du conseil à un briefing organisé en collaboration avec GESDA sur le thème de l'informatique quantique. L'anticipation des technologies pour un avenir sûr et humain est en outre l'une des priorités de la Suisse pour son année de présidence de l'OSCE (cf. objectif 4).

Certaines organisations multilatérales comme l'OCDE, l'UNESCO ou le WEF ont également recours à l'anticipation des avancées technologiques afin d'optimiser les conditions générales pour la recherche et l'innovation. La Suisse s'est aussi investie dans le Forum mondial sur la technologie de l'OCDE. Ce forum s'intéresse plus particulièrement aux technologies quantiques et à la biologie synthétique. L'élaboration de droit souple en cours dans ces domaines se fonde sur le Cadre de l'OCDE relatif à la gouvernance anticipative des technologies émergentes, adopté par les ministres de l'économie et de la technologie. La Suisse a en outre assuré le financement partiel de la rencontre annuelle de la *Government Foresight Community* de l'OCDE, qui a traité de la thématique de l'or et des minéraux critiques aux fins de partager avec les décideurs les dernières évaluations scientifiques à ce sujet. En matière de coopération internationale, le Conseil fédéral tient à ce que les projets soient conçus sur la base de faits scientifiquement prouvés. Il encourage de plus en plus souvent le recours

à des innovations techniques facilitant les analyses anticipatoires et augmentant donc l'efficacité de la CI.

3.2. Instruments

3.2.1 Réseau extérieur

En 2025, le réseau extérieur de la Suisse a subi quelques changements : depuis la mi-mars, la Suisse est de retour dans la capitale afghane. Installé dans les locaux de l'ancien bureau de coopération, le bureau humanitaire ouvert à Kaboul se concentre principalement sur le soutien à la population civile, en particulier aux femmes et aux filles, ainsi que sur des projets visant à améliorer la sécurité alimentaire dans les régions rurales.

En mai 2025, le bureau de coopération pour la Cisjordanie et Gaza, à Jérusalem, a été intégré au bureau de coopération de Ramallah. Cette mesure a permis de coordonner efficacement les activités suisses dans la région.

En novembre 2025, le bureau de coopération à Kigali a été élevé au rang d'ambassade. Ce renforcement de la présence de la Suisse au Rwanda permettra d'approfondir la coopération sur des thématiques pertinentes comme les finances, la numérisation ou la diplomatie économique.

Dans le sillage du changement de régime qui s'est opéré en Syrie en 2024, le DFAE a décidé de réagir aux nouveaux besoins et opportunités dans le pays. En conséquence, le bureau humanitaire à Damas a été transformé en bureau de coopération à la fin de 2025. La Suisse renforce ainsi sa présence en Syrie et se donne plus de moyens non seulement pour mieux protéger ses intérêts, mais aussi pour aider plus efficacement la population civile.

3.2.2 Services de proximité

L'augmentation constante du nombre de Suisses de l'étranger (état au 31.12.2024 : 826 700 personnes, soit +1,6 % en comparaison avec l'année précédente), la complexification du contexte géopolitique et l'émergence de nouvelles opportunités grâce à la numérisation ont incité le Conseil fédéral à [adopter la stratégie consulaire 2026–2029](#). Il y a défini quatre axes stratégiques, qui devront être traités de manière prioritaire au cours de la période 2026–2029 et être adaptés et améliorés continuellement : prévention, protection et aide d'urgence, services administratifs et traitement des demandes de visas.

Comme la fréquence des voyages à l'étranger n'est pas en baisse dans la population suisse, les cas de protection consulaire, parfois complexes, ont une fois encore été nombreux (2025 : 1238 dossiers). Sans compter que le nombre de demandes et de requêtes de rapatriement de Suisses ou de Suissesses de l'étranger a lui aussi augmenté.

Soucieux de tout entreprendre pour prévenir ces cas, le DFAE a eu recours à des mesures de sensibilisation (événements médiatiques, publications sur les réseaux sociaux, webinaires). Il s'est aussi efforcé de faire connaître l'application de voyage Travel-Admin ainsi que les Conseils pour les voyages, d'expliquer les bases légales (responsabilité individuelle et subsidiarité) aux personnes qui se rendent à l'étranger et de renseigner les Suisses de l'étranger sur des sujets importants (état civil, fiscalité, questions financières et droits politiques). La Helpline DFAE, accessible 24 heures sur 24, a en outre été renforcée par un *mailbot*, qui répond efficacement aux questions fréquentes et qui permet ainsi de libérer des ressources pour le traitement de questions plus complexes. L'aide aux ressortissants suisses en difficulté à l'étranger a donc encore une fois représenté une tâche importante durant l'année sous revue. Il convient de souligner en particulier l'aide apportée en marge de l'action *Global Sumud Flotilla* (pour Gaza), qui a bénéficié d'une grande attention médiatique et occasionné des dépenses considérables. Les cas d'enlèvement ont également mobilisé des ressources importantes.

Dans le cadre du projet de hub consulaire, qui vise à fournir à la communauté des Suisses de l'étranger des services de proximité en ligne, des étapes importantes ont été franchies en 2025. Dès 2027, ces nouvelles prestations viendront compléter les instruments existants, tels que le Guichet en ligne du DFAE. De nettes avancées ont en outre été enregistrées dans les négociations en vue de la signature d'un accord consulaire avec le Portugal, qui doit permettre d'apporter, à différents endroits, une assistance aux Suisses de l'étranger. Aux fins de renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et à la Suisse (art. 2, let. b, LSEtr), le DFAE a renouvelé l'accord de prestations conclu avec l'OSE. Il a également apporté son soutien financier et technique aux premières élections au Conseil des Suisses de l'étranger.

Dans l'intérêt du tourisme et de l'économie, il est primordial que les procédures d'octroi de visas soient efficaces. Le DFAE a procédé à des ajustements aux nouvelles réglementations s'appliquant à l'espace Schengen et renouvelé sa collaboration avec le prestataire externe qui l'épaula dans le domaine des visas.

3.2.3 Gestion des crises et sécurité

La gestion de la sécurité et des crises permet à la Suisse de rester présente à l'échelle mondiale, même dans des contextes fragiles et malgré des défis croissants dans le domaine de la sécurité. Des conseillers en sécurité du DFAE sont détachés auprès des représentations pour les aider à gérer les crises graves, comme l'évacuation du personnel d'ambassade suisse de Téhéran ou l'établissement d'un plan d'urgence pour le bureau de coopération à Bukavu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Sans dispositifs de sécurité dans le réseau extérieur, il aurait été impensable d'ouvrir le bureau humanitaire à Kaboul (cf. ch. 3.2.1) ou de maintenir une présence à Port-au-Prince au vu de la situation très précaire régnant en Haïti.

Dans un contexte de crises internationales persistantes, le Centre de gestion des crises (KMZ) du DFAE s'est occupé de nombreux événements et crises à l'étranger durant l'année sous revue, toujours en coordonnant les activités entre la Centrale et le réseau extérieur. Le DFAE a en outre prêté assistance à de nombreux ressortissants suisses affectés par une crise à l'étranger, notamment au Proche-Orient, des troubles politiques ou des conflits armés dans d'autres régions du monde, ou encore – ce qui arrive de plus en plus fréquemment – par une catastrophe naturelle.

Les plateformes numériques ont été développées de manière substantielle. La plateforme KMZdigital vient ainsi remplacer l'échange de documents et d'informations par courriel ou sur papier. En complément, une nouvelle plateforme permet aux représentations d'organiser des exercices de crise de manière autonome et efficace.

L'un des instruments clés de la réduction des risques reste les Conseils pour les voyages, rédigés pour 176 pays sur la base de l'observation et de l'évaluation régulières des risques dans le monde et remis à jour en permanence.

Soucieux de poursuivre le regroupement de ses ressources aussi dans ce domaine, le DFAE a intégré le KMZ à la Direction consulaire en 2025.

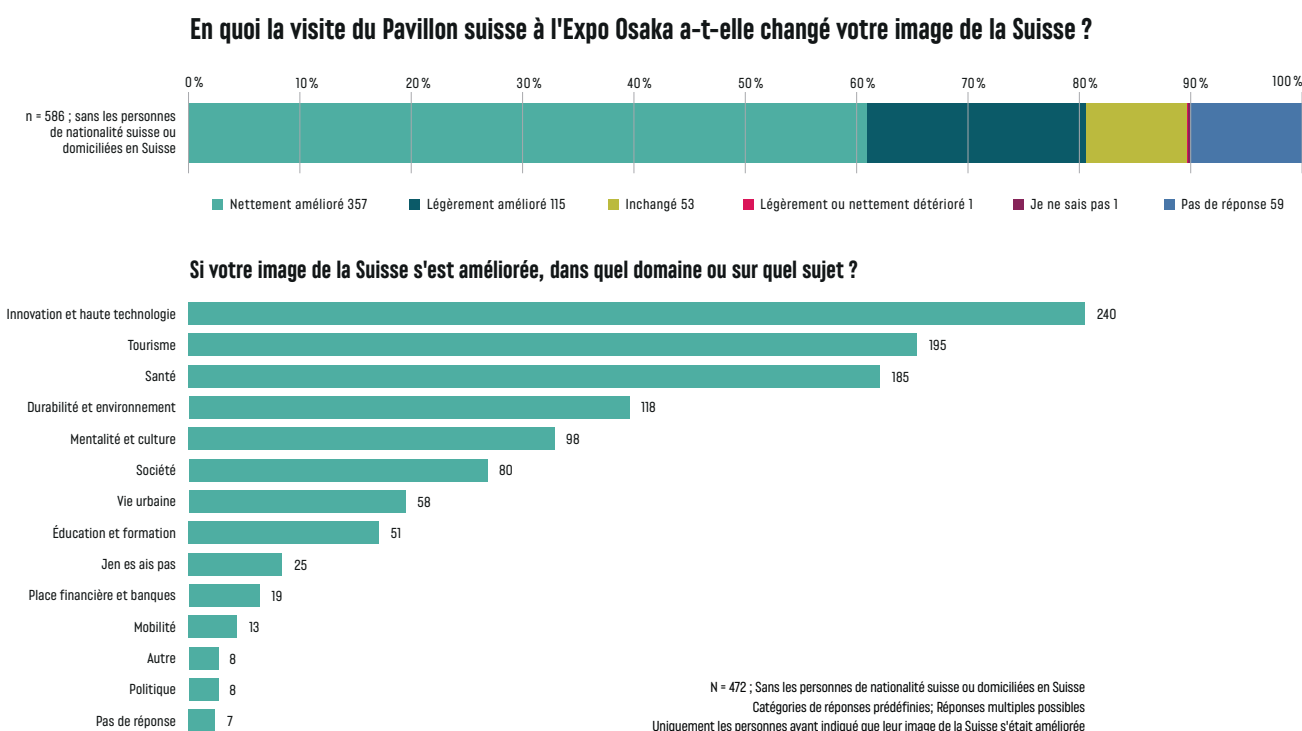
3.2.4 Communication

En 2025, les conflits au Proche-Orient et au Moyen-Orient, les relations entre la Suisse et l'UE ainsi que les droits de douane additionnels imposés par les États-Unis ont généré un gros besoin d'information en Suisse et ont fortement marqué la communication du DFAE. S'agissant du Proche-Orient et du Moyen-Orient, ce sont avant tout la situation humanitaire à Gaza et les discussions relatives à une solution fondée sur la coexistence de deux États qui ont été au cœur de l'actualité, tout comme l'escalade de la violence entre Israël et l'Iran et la fermeture temporaire de l'Ambassade de Suisse à Téhéran. L'information au sujet des relations Suisse-UE a porté essentiellement sur les décisions du Conseil fédéral et sur la mise en consultation du paquet Suisse-UE (Bilatérales III).

Les droits de douane additionnels imposés par le gouvernement des États-Unis ont été un autre sujet qui a vivement intéressé les médias et la population. La communication de la Confédération relative à ces thématiques – notamment celle qui a porté sur les discussions et les négociations entre la Suisse et les États-Unis – a été coordonnée et mise en œuvre par les départements directement concernés.

Les autres sujets ayant retenu l'attention en 2025 ont été les préparatifs en vue de la présidence suisse de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2026, les mesures de renforcement de la Genève internationale, la mise en œuvre de la stratégie de coopération

Figure 12: Changements dans la manière dont la Suisse est perçue par les personnes ayant visité le pavillon suisse à l'Expo 2025 à Osaka (source: Présence Suisse).



internationale (CI) ainsi que l'aide humanitaire apportée à la suite de catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre au Myanmar et en Afghanistan ou les incendies de forêt au Monténégro.

La communication internationale s'est focalisée sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication internationale 2025–2028. En vertu de cette dernière, la communication internationale doit continuer de contribuer à une perception positive et nuancée de la Suisse et de concourir à la défense de ses intérêts à l'étranger par des activités visant à promouvoir l'image nationale. Les trois axes prioritaires définis par le Conseil fédéral sont la confiance, l'innovation ainsi que l'Europe et les pays du G20. Il a en outre insisté sur l'entretien des réseaux stratégiques. Selon des études représentatives menées auprès de la population, la Suisse continue d'être perçue de manière globalement positive et stable, ce qui constitue une base solide pour le travail de la communication internationale.

En 2025, trois plateformes ont été particulièrement remarquées: présence au WEF à Davos en janvier ainsi qu'à la *Milano Design Week* en avril sous la marque *House of Switzerland* et participation à l'Exposition universelle d'Osaka. La *House of Switzerland* à Davos a accueilli pas moins de 70 rencontres bilatérales ou multilatérales ainsi que 18 événements thématiques, qui ont permis de représenter les intérêts de la Suisse et de cultiver les relations. Les atouts de la Suisse dans le secteur de la création ont été présentés à Milan, en coopération avec Pro Helvetia.

Sous la devise *From Heidi to High-Tech*, la Suisse s'est présentée à Osaka comme un pôle d'innovation. Les sujets choisis ont été développés avec le SEFRI et avec des acteurs suisses de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le pavillon suisse a enregistré plus d'un million d'entrées. Les sondages ont montré que 97 % des visiteurs ont aimé ou beaucoup aimé ce qu'ils y ont vu et 80,5 % ont indiqué que la visite du pavillon leur avait donné une vision plus positive de la Suisse (voire figure 12). Au total, 545 délégations issues, notamment, des milieux économiques, politiques et scientifiques ont été reçues. Des visiteurs de haut rang venus de Suisse ont contribué à resserrer les liens avec le Japon. Un travail médiatique ciblé et l'utilisation efficace des canaux numériques ont permis d'atteindre les publics visés. Cette participation de la Suisse a été à l'origine de progrès dans la coopération en matière d'innovation et a permis à la Suisse de se positionner en tant que partenaire fiable et novatrice, conformément aux objectifs de la stratégie de communication internationale et de la stratégie Asie G20.

La poursuite de la campagne #SwissTech a également contribué à promouvoir l'image de la Suisse en tant que pôle d'innovation, notamment à travers la participation à des salons comme le CES (Las Vegas), Vivatech (Paris) ou SLUSH (Helsinki). Dirigée par Présence Suisse, cette campagne est pilotée en collaboration avec Innosuisse, le réseau Swissnex et S-GE afin de garantir la cohérence des messages.

L'élément clé a été le développement de stratégies de communication spécifiques à chaque pays par les représentations à l'étranger. Quelque 204 *projets de communication* ont été réalisés sur cette base, la plupart en Europe et dans les pays du G20. Aux États-Unis, les activités de communication ont été intensifiées, de concert avec l'Ambassade de Suisse. Il y a par ailleurs eu 20 voyages d'études ou de presse, la moitié d'entre eux en provenance d'Europe. La plupart des participants étaient issus des milieux politiques (notamment des parlements des États-Unis, de Suède et du Royaume-Uni), de l'administration, de l'économie, de la formation et de la recherche ainsi que des médias.

Les exemples suivants illustrent les activités de communication ainsi que l'interaction des différents instruments et acteurs. En Chine, plusieurs vidéos de promotion mises en circulation sur les réseaux sociaux par l'ambassade de Suisse en 2024 ont débouché sur la réalisation, par la grande chaîne de télévision chinoise CCTV international, d'un reportage en deux parties sur la Suisse. L'équipe de réalisation chinoise avait alors été soutenue dans le cadre de la communication internationale. Les deux volets, intitulés *Trust into Switzerland* et *Swiss Innovation & Sustainability*, ont été diffusés en 2025. Le premier portait sur les organisations internationales en Suisse, sur des entreprises suisses prospères ainsi que sur les raisons de la confiance dont jouit le pays, tandis que le second mettait en avant la force d'innovation de la Suisse et sa contribution à la durabilité. En collaboration avec la *British Swiss Chamber of Commerce*, l'Ambassade de Suisse à Londres a organisé un *Financial Innovation Forum* sur le thème de l'intelligence artificielle et des investissements. Le but était de mettre en exergue la capacité d'innovation de la place financière suisse et de renforcer les liens avec les décideurs. En Argentine, l'Ambassade de Suisse a organisé le festival *Suiza Pop*, afin de démontrer la force de la créativité suisse, d'encourager les coopérations entre les deux pays et d'atteindre certains groupes cibles comme les leaders d'opinion, les décideurs et les jeunes.

3.3 Déclinaison en cascade de la stratégie de politique extérieure

Les stratégies en cascade (voire figure 13) contribuent à la cohérence de la politique extérieure et favorisent la collaboration entre les départements, car elles sont conçues et mises en œuvre selon une approche interdépartementale.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a adopté la [stratégie Asie-G20 2025–2028](#). Fondée sur la stratégie Chine 2021–2024, celle-ci reflète les intérêts et les objectifs de la Suisse dans ses relations avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Corée du Sud, soit les cinq membres asiatiques du G20, pour la période de 2025 à 2028. Pour la première fois, le Conseil fédéral a en outre adopté une stratégie consulaire pour les années 2026 à 2029 (cf. ch. 3.2.2 plus haut). La stratégie Amériques 2022–2025 et la stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022–2025 sont arrivées à échéance au cours de l'année sous rapport. Les travaux sur

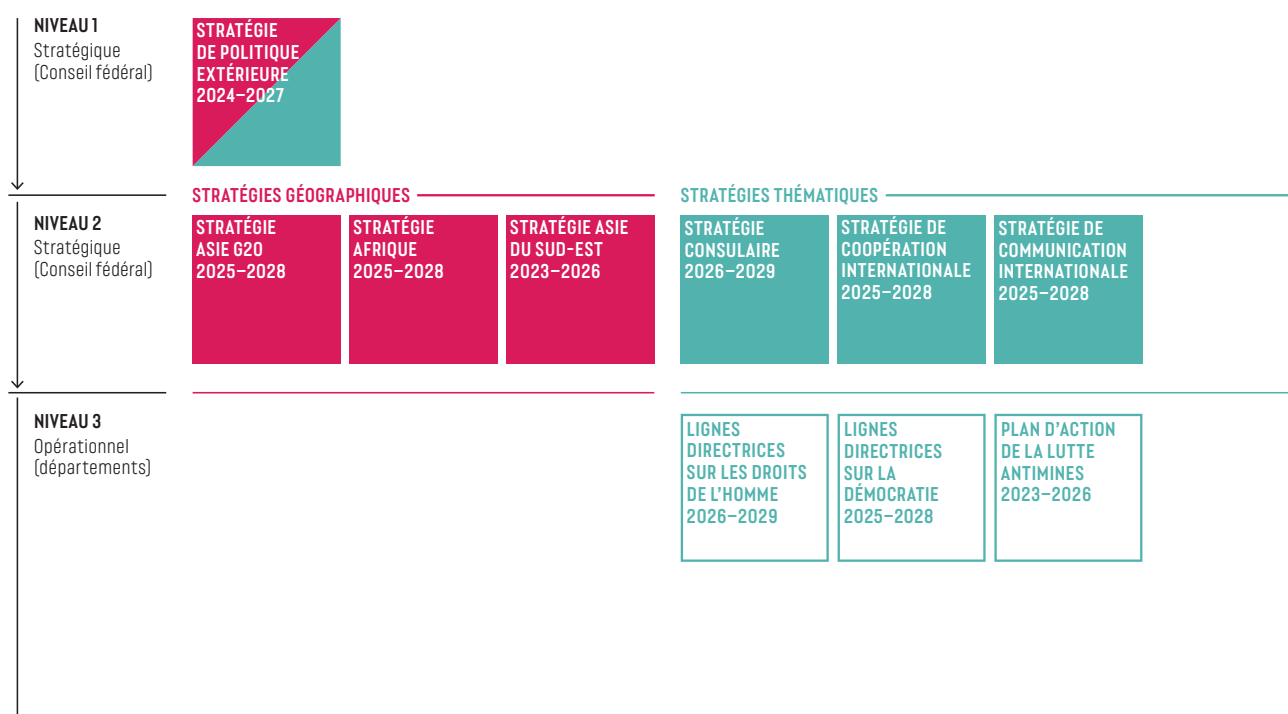


Figure 13 : Stratégies en cascade de la politique étrangère (source : DFAE).

de nouvelles stratégies dans ces domaines ont commencé en 2025 et le Conseil fédéral devrait pouvoir adopter ces documents dans un proche avenir. En raison de la persistance de la crise au Proche-Orient (cf. objectif 7 plus haut), les travaux de mise à jour de la stratégie MENA ont été provisoirement suspendus.

Un bilan intermédiaire de la [stratégie Asie du Sud-Est 2023-2026](#) a été réalisé durant l'année sous revue. S'agissant de sa mise en œuvre, le Conseil fédéral est sur la bonne voie. Sur les 107 mesures formulées dans la stratégie, 81 % ont soit déjà été mises en œuvre, soit avancé comme prévu, notamment grâce à une cadence élevée des rencontres de haut niveau. Des doutes planent encore sur la réalisation complète des mesures restantes, qui, pour la plupart, relèvent de la politique de paix. Le fait que les progrès sont restés en deçà des attentes pour certaines mesures est essentiellement dû au manque







de disposition à négocier de la part des parties prenantes. La conclusion de nouveaux accords de libre-échange entre l'AELE, d'une part, et la Thaïlande et la Malaisie, d'autre part, est un point positif : ces accords pourraient donner un nouvel élan aux relations commerciales de la Suisse avec ces pays, qui ne sont pas encore pleinement exploitées. La Suisse a en outre pu poursuivre avec succès sa coopération bilatérale au développement avec ses partenaires en Asie du Sud-Est et renforcer sa diplomatie des droits de l'homme.

Annexe

État d'avancement des objectifs

Ziel		2024
		2025
Objectif 1 Suisse-Europe	La Suisse stabilise et développe la voie bilatérale avec l'UE afin de sauvegarder les accords existants, d'en conclure de nouveaux et de garantir la participation aux programmes de l'UE. Elle favorise le développement des liens avec les États membres de l'UE/AELE et le Royaume-Uni, assure la cohérence entre les dossiers et agit dans une perspective globale stratégique.	
Objectif 2 États voisins	La Confédération, en collaboration avec les cantons, renforce les partenariats de la Suisse avec les pays voisins et entretient avec les régions frontalières une coopération fondée sur la confiance.	
Objectif 3 Justice et affaires intérieures	La Suisse met à profit son association à Schengen/Dublin pour œuvrer en faveur de la lutte contre la criminalité et la migration irrégulière ainsi que de la protection des frontières extérieures et d'un système Dublin efficace au niveau européen. En reprenant et en mettant en œuvre les développements de l'acquis de Schengen, elle renforce sa propre sécurité et celle de l'Europe.	
Objectif 4 Sécurité européenne	La Suisse promeut la sécurité européenne en renforçant sa coopération avec l'UE et l'OTAN ainsi que, au niveau bilatéral, avec des pays partenaires. Elle accroît sa participation à des missions militaires de promotion de la paix en apportant des contributions de qualité, se tient à disposition pour accueillir, en tant qu'État hôte, un sommet de la Communauté politique européenne, soutient l'OSCE et propose des formats de dialogue pour les échanges sur les questions sécuritaires.	
Objectif 5 Ukraine	La Suisse accorde une importance stratégique au soutien et à la reconstruction du pays. Dans le cadre de la CI et à l'aide d'autres instruments, elle contribue solidairement à la reconstruction de l'Ukraine et œuvre pour une paix juste et durable.	
Objectif 6 Balkans occidentaux	La Suisse promeut la stabilité et l'intégration européenne de la région. Pour ce faire, elle utilise ses instruments de manière coordonnée au niveau régional et renforce la coopération avec les États des Balkans occidentaux, y compris avec la société civile (notamment la diaspora), avec le secteur privé et avec d'autres pays donateurs.	
Objectif 7 Défense des intérêts régionaux	La Suisse se positionne comme un pays qui, par sa politique extérieure indépendante, renforce l'Europe et les acquis européens dans la configuration actuelle de la politique mondiale, aspire à entretenir de bonnes relations avec toutes les régions du monde, s'engage à respecter le droit international et contribue à l'entente entre les peuples. Elle intensifie ses efforts diplomatiques régionaux afin d'identifier les opportunités de proposer ses bons offices. Les sous-stratégies géographiques seront évaluées afin de déterminer si elles atteignent leurs objectifs et seront adaptées en conséquence pour l'avenir.	
Objectif 8 États membres extra-européens du G20	La Suisse renforce la défense de ses intérêts vis-à-vis des pays extra-européens du G20. Elle échange avec ces pays au moins une fois par an au niveau du Conseil fédéral.	
Objectif 9 Multilatéralisme	La Suisse agit en faveur d'un multilatéralisme ciblé, reposant sur le respect des règles, sur le principe de subsidiarité et sur une approche cohérente, afin de préserver la capacité d'action du système et de faire en sorte qu'il contribue à un monde plus sûr. Elle assume sa part de responsabilité, notamment en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse définira également son positionnement en tant qu'État hôte dans sa stratégie sur le multilatéralisme.	

Objectif 10 Agenda 2030	La Suisse contribue à une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 pour le développement durable en tenant compte des trois dimensions écologique, économique et sociale de manière équivalente et intégrée. Elle agit en faveur d'un programme de suivi post-2030 axé sur l'efficacité.
Objectif 11 Genève internationale	La Suisse renforce la compétitivité de la Genève internationale, particulièrement dans les domaines de la numérisation, de la diplomatie scientifique et de l'environnement, et en mettant à disposition une infrastructure moderne en collaboration avec le canton de Genève.
Objectif 12 Bons offices	La Suisse adapte ses instruments établis et nouveaux à un environnement géopolitique changeant afin de continuer à défendre la paix et la sécurité ainsi qu'un ordre international fonctionnel et basé sur des règles. Elle facilite le dialogue, les négociations et la recherche de compromis.
Objectif 13 Promotion de la paix	En complément de sa politique de paix à long terme, la Suisse renforce ses capacités à identifier et à utiliser ses marges de manœuvre à court terme pour la résolution des conflits, la médiation et le soutien au dialogue. Elle augmente ses contributions de qualité dans le cadre de la promotion militaire de la paix.
Objectif 14 Maîtrise des armements et désarmement	Le Conseil fédéral est favorable à la vision d'un monde sans armes nucléaires. Il agit pour le renforcement de l'architecture de la maîtrise des armements. Il réévalue sa stratégie de contrôle des armements et de désarmement à la lumière de l'évolution du contexte international et l'actualise.
Objectif 15 Action humanitaire	La Suisse développe son aide humanitaire en l'associant encore plus étroitement à la coopération au développement et à la promotion de la paix. Le respect du droit international humanitaire et la protection des populations civiles dans les conflits armés restent des préoccupations prioritaires.
Objectif 16 Cadre économique	La Suisse améliore l'attractivité de sa place économique sur les plans national et international et contribue à un ordre économique et financier international basé sur des règles.
Objectif 17 Résilience économique	La Suisse assure un cadre favorisant la diversification du commerce extérieur, tant au niveau géographique que sur les plans des fournisseurs et acheteurs. Elle renforce à cet effet la coopération avec des partenaires, notamment dans le domaine des biens et services vitaux.
Objectif 18 Formation, recherche et innovation	La Suisse développe de nouvelles coopérations bilatérales et multilatérales afin de renforcer son positionnement stratégique global. En tant qu'État hôte, elle pose les jalons pour favoriser le développement à long terme du CERN.
Objectif 19 Développement économique et humain durable	La Suisse améliore l'accès des pays prioritaires de la CI au marché mondial et encourage la création d'emplois décents pour les populations. Elle le fait notamment en améliorant la situation du secteur privé local et en soutenant les PME de ces pays.
Objectif 20 Services de base	Dans les pays prioritaires de la CI, la Suisse améliore l'accès aux services de base, leur qualité et leur couverture pour les catégories de population les plus pauvres et défavorisées.
Objectif 21 Changement climatique	La Suisse s'engage pour un régime climatique international efficace impliquant les gros émetteurs. Dans le cadre de la CI, elle soutient les voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans ses pays prioritaires. Grâce à des accords bilatéraux, elle s'assure l'accès à des sites de stockage de CO2 à l'étranger.
Objectif 22 Biodiversité et pollution	La Suisse encourage la protection et l'utilisation durable de la biodiversité mondiale. Elle cherche à renforcer les synergies entre les conventions pertinentes et à réaliser les objectifs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle s'attache à mettre en place des normes élevées dans les domaines des produits chimiques et des déchets, de l'extraction et du commerce des matières premières, ainsi que de l'infrastructure.

Objectif 23 Énergie	<p>La Suisse actualise sa politique énergétique extérieure, notamment en vue de renforcer sa sécurité énergétique et la sécurité nucléaire civile. Elle promeut la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 en matière d'énergie et améliore l'accès à l'énergie propre dans le cadre de la CI.</p>	
Objectif 24 Démocratie	<p>La Suisse renforce son profil en matière de politique étrangère de soutien à la démocratie. Elle met en œuvre des programmes visant à renforcer les institutions et les processus démocratiques dans les pays partenaires et se mobilise en faveur de la démocratie dans le dialogue politique et au niveau multilatéral.</p>	
Objectif 25 Droits de l'homme	<p>La Suisse défend la protection et la promotion des droits de l'homme sur les plans bilatéral et multilatéral. Elle contribue à la consolidation du cadre juridique et institutionnel au niveau international. Elle soutient l'égalité des sexes, en particulier les droits des femmes et des filles.</p>	
Objectif 26 Législation extraterritoriale	<p>La Suisse cherche à garantir la sécurité des entreprises suisses dans leurs relations avec les différentes sphères juridiques. La Confédération élabore des lignes directrices pour les entreprises suisses avec la participation de toutes les parties prenantes. Sur cette base, la création d'un instrument international incluant des principes pour la gestion par les États de la législation extraterritoriale sera examinée.</p>	
Objectif 27 Gouvernance numérique	<p>La Suisse est favorable à une gouvernance numérique ouverte, inclusive et respectueuse des droits de l'homme. Elle s'engage en faveur d'un cadre réglementaire international en matière d'IA et lance une initiative globale qui, sur la base de l'autodétermination numérique, permet de créer des espaces de données transnationaux fiables et d'instaurer une gouvernance internationale des données.</p>	
Objectif 28 Diplomatie scientifique anticipatoire	<p>La Suisse se positionne comme un leader dans ce domaine et veille, en collaboration avec les acteurs du secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation, à ce que les connaissances et les recommandations scientifiques soient examinées à un stade précoce et davantage prises en compte dans les décisions des instances multilatérales. L'efficacité et l'efficience du multilatéralisme en seront améliorées.</p>	

Légende:  En bonne voie  Pour partie en bonne voie

Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ALE	Accord de libre-échange
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est <i>Association of Southeast Asian Nations</i>
BAII	Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures
BRICS	Groupe informel réunissant l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran et la Russie
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CI	Coopération internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction <i>Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora</i>
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP30	30 ^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Cour EDH	Cour européenne des droits de l'homme
CPE	Communauté politique européenne
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CSP	Coopération structurée permanente
DC	Direction consulaire (DFAE)
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ÉAU	Émirats arabes unis
EES	Système d'entrée/de sortie pour l'administration des frontières extérieures de l'espace Schengen
Erasmus+	Programme de l'UE destiné à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe
ERIC	Consortium pour une infrastructure européenne de recherche <i>European Research Infrastructure Consortium</i>
États-Unis	États-Unis d'Amérique
EUFOR ALTHEA	Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine
EUPA	Accord sur les programmes de l'UE
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FIT Partnership	Partenariat pour le futur des investissements et du commerce <i>Future of Investment and Trade Partnership</i>
FMI	Fonds monétaire international
FRI	Formation, recherche et innovation
G20	Groupe des 20 (États-Unis, Japon, Allemagne, Chine, Royaume-Uni, France, Italie, Canada, Brésil, Russie, Inde, Corée du Sud, Australie, Mexique, Turquie, Indonésie, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Argentine, Union européenne, Union africaine)
G7	Groupe des sept (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada)
GDC	Pacte numérique mondial <i>Global Digital Compact</i>
GESDA	Geneva Science and Diplomacy Anticipator
HCR	Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
Horizon Europe	Neuvième programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE
IA	Intelligence artificielle
ICAIN	Réseau international de calcul et d'IA (International Computation and AI Network <i>International Computation and AI Network</i>)

ITER	Réacteur thermonucléaire expérimental international <i>International Thermonuclear Experimental Reactor</i>
KFOR	Force pour le Kosovo <i>Kosovo Force</i>
KMZ	Centre de gestion des crises (DFAE)
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MERCOSUR	Marché commun du Sud <i>Mercado Común del Sur</i>
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTIF	Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Données des dossiers passagers (Passenger Name Records)
RGPD	Règlement général de l'UE sur la protection des données
SDD	Stratégie pour le développement durable
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SPE	Stratégie de politique extérieure
TIAN	Traité sur l'interdiction d'armes nucléaires
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRIAS 25	Exercice de troupes à l'étranger 2025
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEF	Forum économique mondial <i>World Economic Forum</i>

Impressum

Édition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Date de publication :

06.03.2026

Conception :

Section Projets, Communication DFAE, Berne

Couverture :

Illustration : Section Projets, Communication DFAE, Berne
Photo : ©istockphoto.com

Cartes :

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Cette publication est également disponible en allemand et italien et peut être téléchargée sur www.eda.admin.ch/strategies.

Berne, 2026 / © DFAE

